Evaluation de la deuxième phase du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC)

Analyse descriptive et évaluation de l'efficacité

Etude réalisée par le Forem
Service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation

Avec la collaboration méthodologique de l'ULg

Novembre 2007

Table des matières

1. Introduction 3

2. Analyse descriptive des caractéristiques et des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée 5

2.1. Les caractéristiques de la population ciblée 5

2.1.1. Démographie 6
2.1.2. Etudes 7
2.1.3. Inscription au Forem 8

2.2. Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée 9

2.2.1. Le processus théorique de l'accompagnement 9
2.2.2. Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée 12
2.2.3. Les profils types des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée 17

3. Evaluation de l'efficacité du PAC 24

3.1. Philosophie de l'estimation de l'efficacité du PAC 24
3.2. Méthodologie 25
3.3. Données 25
3.4. Statistiques descriptives sur les groupes de personnes utilisés pour l'analyse. 26
3.5. Résultats de l'évaluation de l'efficacité du PAC 27

3.5.1. Résultats de l'estimation de l'efficacité du PAC au niveau de la participation à des actions d'accompagnement 28
3.5.2. Résultats de l'estimation de l'efficacité du PAC au niveau individuel 28
3.5.3. Effet agrégé de la mise en œuvre du PAC 31

4. Synthèse et conclusion 35

5. Bibliographie 37

6. Annexes 38

L'objet de ce rapport est de présenter l'évaluation de la deuxième phase du PAC sur les personnes ciblées âgées d'au moins 30 ans lors du premier semestre de son application (juillet 2005 à décembre 2005) en répondant, comme pour le premier rapport (Le Forem, 2006b), à la question suivante : le PAC a-t-il permis une meilleure (plus importante et/ou plus rapide) participation à des actions d'accompagnement, de formation et d'emploi par rapport à ce qui se serait passé si le PAC n'avait pas été mis en œuvre ? Cependant, ce rapport se veut aussi plus ambitieux que son prédécesseur en analysant avec plus de détails la dynamique des parcours d'accompagnement et de formation du public ciblé.

Le rapport se décompose en deux parties :
1) une partie sur l'analyse descriptive des caractéristiques et des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée ;
2) une partie sur l'analyse de l'efficacité du PAC dans laquelle sont successivement présentés la méthodologie et les résultats du modèle économétrique de durée.
La population ciblée est l'ensemble des personnes qui ont été sélectionnées pour la constitution du groupe 1 dans le modèle économétrique de la seconde partie.

Introduction

Le Plan d'Accompagnement et de suivi des Chômeurs (PAC), qui découle de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs du 30 avril 2004 (Accord de coopération, 2007), vise à renforcer le suivi et l'accompagnement des chômeurs dans leur démarche en vue de trouver un emploi. Ce plan est entré en vigueur le 1er juillet 2004. La notion de suivi des chômeurs sert à la mise en place par l'ONEM (Office National de l'Emploi) d'un nouveau dispositif de contrôle de la disponibilité des chômeurs indemnisés sur base d'informations transmises par les SPE (Service Public de l'Emploi), mais aussi à contrôler lui-même l'intensité de l'effort de recherche d'emploi. Il s'agit de la procédure d'Activation du Comportement de Recherche d'emploi (ACR) qui consiste en des entretiens individuels périodiques durant lesquels un facilitateur évalue les activités de recherche d'emploi des chômeurs indemnisés. La notion d'accompagnement de chômeurs permet aux SPE (dont le Forem) de se rapprocher des recommandations décrites dans la première ligne directrice européenne pour l'emploi qui préconise d'une part une approche préventive visant à activer tous les chômeurs à un stade précoce de leur période de chômage et, d'autre part, une approche curative visant à orienter de manière systématique les chômeurs de longue durée vers des services particuliers en vue de favoriser leur insertion professionnelle (Le Forem, 2004, 2006 ; Cockx et coll., 2007 ; ONEM, 2007).

La procédure d'ACR de l'ONEM vise les personnes âgées de moins de 50 ans qui réunissent simultanément les conditions suivantes : chômeur complet indemnisé inscrit obligatoirement comme demandeur d'emploi, au chômage depuis 15 mois ou 21 mois au moins, ne se trouvant plus dans la première période d'indemnisation, apte au travail et ne pouvant bénéficier d'une suspension de la procédure de suivi. Le chômeur complet est une personne qui n'est plus liée par un contrat de travail avec un employeur (à l'exception de ceux qui ont effectué 180 heures d'activité dans une période de six mois au sein d'une agence locale pour l'emploi). La condition de durée de chômage est d'au moins 15 mois (si la personne est âgée de moins de 25 ans) et d'au moins 21 mois (si la personne est âgée de 25 ans ou plus). La première période d'indemnisation correspond aux 12 premiers mois de chômage complet (sauf pour les artistes et certains travailleurs de l'industrie hôtelière et de l'horeca). Ceci ne concerne pas les jeunes admis au bénéficie des allocations d'attente sur la base de leurs études. La convocation n'est pas envoyée si le médecin agréé de l'ONEM constate une inaptitude au travail d'au moins 33 %. La suspension de la procédure de suivi est accordée si la personne suit ou a récemment suivi une action d'accompagnement, de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion qui lui a été proposée par le SPE ou si elle a entre-temps repris le travail à temps plein. Si la personne respecte toutes ces conditions, l'ONEM envoie en principe une lettre d'avertissement 8 mois avant l'entretien,

min 7 ou 13 mois dans CCI

donc pendant le 7ème mois ou le 13ème mois de chômage (selon si elle est âgée de moins de 25 ans ou de 25 ans ou plus). Le premier entretien a ensuite lieu après 15 mois de chômage (si la personne a moins de 25 ans) ou après 21 mois de chômage (si la personne a 25 ans ou plus) et a pour but d'évaluer les efforts faits pour chercher du travail, principalement pendant la période de 12 mois qui précèdent l'entretien (ONEM, 2007).

La procédure d'accompagnement du Forem vise les personnes de moins de 50 ans, inscrites comme demandeurs d'emploi, indemnisées par l'ONEM ou susceptibles de l'être au sortir des études. Les personnes atteintes d'une incapacité de travail d'au moins 33 % (sur base d'un examen par le médecin désigné par l'Etat fédéral) ne sont pas concernées. Si ces conditions sont respectées, le Forem propose un accompagnement avant le 6ème mois d'inscription pour les moins de 25 ans et avant le 12ème mois pour les 25 ans et plus. La procédure d'accompagnement débute par le module intitulé « service de base » qui comprend trois étapes : 1) l'envoi d'un courrier présentant le cadre général du dispositif ainsi que de la convocation à une séance d'information collective, 2) la séance collective au cours de laquelle les participants sont notamment sensibilisés à l'intérêt d'utiliser le libre service (Carrefour Emploi Formation, Maison de l'Emploi) et les services en ligne (Internet) et à distance (call center), 3) un entretien individuel de diagnostic qui est programmé au plus tard deux mois après la séance collective. Lors de cet entretien de diagnostic, une convention d'accompagnement professionnel est conclue avec chaque personne visée en mentionnant la participation au service de base et l'engagement à s'inscrire dans une des démarches et actions suivantes : recherche d'emploi ou de formation par le libre service ou le service à distance, l'accompagnement complémentaire, autres prestations internes et externes (orientation, recherche d'emploi, formation pré-qualifiante et d'insertion socioprofessionnelle, formation qualifiante). Depuis le 15 février 2006, une convention « autonomie » peut aussi être signée lorsque le demandeur d'emploi (DE) dispose d'un projet professionnel suffisamment clair et réaliste pour effectuer sa recherche d'emploi seul sans aide spécifique du Forem (Le Forem, 2004, 2006).

Toutefois, pour permettre aux Régions et Communautés de développer une offre d'accompagnement suffisante pour pouvoir proposer à tous les demandeurs d'emploi un accompagnement, une formation ou une expérience professionnelle, la procédure n'est pas appliquée immédiatement à tous les chômeurs mais est mise en œuvre progressivement, en commençant par les plus jeunes. La première phase (de juillet 2004 à juin 2005) ne concerne que les personnes ciblées âgées de moins de 30 ans, la deuxième phase (de juillet 2005 à juin 2006) étend le dispositif aux personnes ciblés âgées de moins de 40 ans et la troisième (à partir de juillet 2006) aux personnes ciblées âgées de moins de 50 ans (Le Forem, 2004, 2006 ; ONEM, 2007).

La première phase a déjà été l'objet d'une évaluation lors d'un premier rapport dont les principales conclusions sont les suivantes. Le PAC avait ciblé trois types de public parmi les jeunes âgés de moins de 30 ans : 1) le public ciblé préventivement par le Forem pour lequel le PAC n'est en quelque sorte qu'un prolongement du « Plan Jeunes + » (entré en vigueur en 2000) ; 2) le public ONEM « proche de l'emploi » (qui ont travaillé dans les 6 mois qui précèdent la lettre d'avertissement), qui représente un tiers du public ONEM, a eu une amélioration légère de sa participation aux actions d'accompagnement, ainsi que de formation et d'emploi ; 3) le public ONEM « éloigné de l'emploi » (qui n'ont pas travaillé un seul jour pendant les six mois qui précèdent la lettre d'avertissement), qui constitue les deux tiers du public ONEM, a eu une importante augmentation de son taux d'activation et une amélioration légère de sa mise en formation et à l'emploi. Pour le dernier groupe, une analyse sur l'efficacité du PAC a été réalisée au moyen d'un modèle économétrique de durée. Cette dernière a montré que le PAC a un effet fort important en termes d'activation, notamment sur le public féminin (Le Forem/AMEF, 2006).

1. Analyse descriptive des caractéristiques et des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée

La population ciblée pour la constitution du groupe 1 dans l'analyse du modèle économétrique de la seconde partie est construite à partir de l'ensemble des personnes âgées d'au moins 30 ans qui résident en Région wallonne de langue française et qui ont reçu une lettre d'avertissement de l'ONEM au cours du second semestre 2005 (de juillet à décembre 2005), ce qui correspond au premier semestre d'application du PAC au public âgé de 30 à 39 ans.

L'objet de cette partie est donc double : 1) présenter les caractéristiques de la population ciblée et 2) analyser leurs parcours d'accompagnement et de formation. Le premier objectif permet de connaître la structure de la population ciblée avant d'être utilisée comme groupe 1 dans le modèle économétrique de la seconde partie. Le second objectif permet ensuite d'étudier la dynamique de parcours de cette population en termes d'accompagnement et de formation. Les deux parties sont naturellement complémentaires étant donné que la structure et la dynamique d'une population sont liées.

1.1. Les caractéristiques de la population ciblée

Les personnes de la population ciblée sont sélectionnées en deux étapes. Une première sélection s'effectue en fonction de leur lieu de résidence, leur âge et la période d'envoi de leur lettre d'avertissement, ce qui correspond à toutes les personnes âgées d'au moins 30 ans qui résident en Région wallonne de langue française et qui ont reçu une lettre d'avertissement au cours du second semestre 2005 (juillet à décembre 2005). La sélection s'établit sur base de la première lettre reçue sur cette période. Cette population a été directement sélectionnée à partir des bases de données de l'ONEM. Une seconde sélection s'opère ensuite sur base de leur identification complète ou non dans les fichiers de demandeur d'emploi (DE) du Forem jusqu'au 18 mai 2007 et dans les flux DIMONA (Déclaration Immédiate de Mise à l'emploi) de l'ONSS (Office National Sécurité Sociale) au cours de la période d'observation (second semestre 2005). Les données dans les fichiers de DE permettent de connaître leurs caractéristiques et leur parcours d'accompagnement et de formation au sein du Forem, et les flux DIMONA leurs sorties à l'emploi. La première sélection a conduit à 17.915 personnes et la seconde à 17.881 individus. Les caractéristiques (âge, sexe, durée d'inoccupation,...) sont données au moment de la réception de la lettre.

Le choix du second semestre 2005 comme période d'observation peut cependant poser quelques difficultés en termes d'analyse descriptive, notamment par rapport au calendrier du dispositif et à la durée de suivi. Par exemple, une observation sur une durée limitée de six mois ne permet pas toujours de repérer des effets de mouvements saisonniers qui peuvent apparaître sur 12 mois consécutifs. De plus, le second semestre 2005 correspond à la phase de démarrage du dispositif pour les ayants droits âgés de 30 à 39 ans, ce qui conduit généralement à ne prendre en compte qu'une partie d'entre eux. En effet, un dispositif public met toujours un certain temps pour prendre en charge l'ensemble de ses ayants droits, c'est-à-dire pour atteindre son « rythme de croisière ». Compte tenu de ces difficultés, la population ciblée est comparée avec une population dite « cible » correspondant à l'ensemble des personnes âgées d'au moins 30 ans qui sont identifiées comme DE dans les fichiers du Forem et qui ont reçu une lettre d'avertissement au cours du second semestre 2005 et du premier semestre 2006. L'intérêt de cette comparaison est de vérifier la pertinence du choix du second semestre 2005 comme période d'observation pour l'analyse descriptive. Comme pour la population ciblée, les personnes de la population cible sont sélectionnées en deux étapes. Une première sélection consiste à sélectionner l'ensemble des personnes âgées d'au moins 30 ans qui sont identifiées comme DE dans les fichiers du Forem jusqu'au 3 juillet 2006 et qui ont reçu une lettre d'avertissement au cours du second semestre 2005 et du premier semestre 2006 (de juillet 2005 à juin 2006). La sélection s'établit sur base de la première lettre reçue au cours de cette période. Ces populations ont été indirectement choisies à partir des flux ONEM issus de la BCE (Banque Carrefour Emploi). Les caractéristiques (âge, sexe, durée d'inoccupation,...) sont données au moment de la réception de la lettre. Cependant, pour certains DE,

la connaissance de leurs caractéristiques individuelles pour quelques variables est inconnue, ce qui a conduit à les supprimer au cours d'une seconde sélection. La première sélection a conduit à 53.961 personnes et la seconde à 53.901.

Dans cette partie, les caractéristiques individuelles de la population ciblée sont ainsi examinées et comparées avec la population cible au moment de la réception de la lettre d'avertissement sur trois dimensions : démographie (âge, sexe, nationalité), études (niveau et type) et inscription au Forem (Direction régionale et durée d'inoccupation).

1.1.1. Démographie

La population cible est au nombre de 53.901 personnes dont 18.289 au second semestre 2005 (34 %) et 35.612 au premier semestre 2006 (66 %). Ainsi, la population cible double entre les deux semestres (+ 94,7 %). Ce doublement s'explique surtout par la stratégie de mise en place du PAC qui a d'abord privilégié la prise en charge des plus jeunes (âgés de 30 à 33 ans) et a ensuite élargi le dispositif aux autres catégories d'âges (âgés de 34 à 40 ans) tout en continuant à prendre en compte les personnes qui entrent nouvellement dans le dispositif. Ce sont ainsi 77,4 % des personnes âgées de 30 à 33 ans qui ont été pris en charge au cours du second semestre 2005 et 91,9 % pour les individus âgés de 34 à 40 ans au cours du premier semestre 2006. Quelques personnes peuvent avoir 40 ans au moment de la réception de la lettre parce que ces dernières étaient âgées de moins de 40 ans au moment de la sélection qui est toujours de quelques mois avant l'envoi de la lettre d'avertissement (Tableau 1).

La population ciblée (appelée P1) est au nombre de 17.881 personnes, ce qui est moindre par rapport à la population cible (appelée P2) au second semestre 2005 (18.289, soit - 408). Cependant, 17.763 d'entre elles se trouvent dans les deux populations, ce qui représente 99,3 % de la population P1 et 97,1 % de la population P2 au second semestre 2005. Le léger écart observé entre les deux populations s'explique principalement par des critères de sélection différents entre les deux populations : date d'extraction des données, identification ou non dans les flux DIMONA, localisation de la région de résidence, etc. (Tableau 1).

Tableau 1: L'âge des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Âge (en années)	Population ciblée P1		Population cible P2				Ensemble	
	2nd sem. 2005		2nd sem. 2005		1ier sem. 2006			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
30	1.375	7,7 %	1.420	7,8 %	1.297	3,6 %	2.717	5,0 %
31	4.982	27,9 %	5.050	27,6 %	1.187	3,3 %	6.237	11,6 %
32	4.820	27,0 %	4.813	26,3 %	841	2,4 %	5.654	10,5 %
33	4.249	23,8 %	4.249	23,2 %	1.200	3,4 %	5.449	10,1 %
34	1.364	7,6 %	1.367	7,5 %	4.119	11,6 %	5.486	10,2 %
35	278	1,6 %	273	1,5 %	5.005	14,1 %	5.278	9,8 %
36	262	1,5 %	285	1,6 %	4.619	13,0 %	4.904	9,1 %
37	175	1,0 %	268	1,5 %	4.469	12,5 %	4.737	8,8 %
38	166	0,9 %	245	1,3 %	4.317	12,1 %	4.562	8,5 %
39	163	0,9 %	251	1,4 %	4.423	12,4 %	4.674	8,7 %
40	47	0,3 %	68	0,4 %	4.135	11,6 %	4.203	7,8 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

La majeure partie des personnes ciblées sont des femmes (61,8 % dans la population P1 et 60,5 % dans la population P2) (Tableau 2) et ont la nationalité belge (88 % dans la population P1 et 86,5 % dans la population P2) (Tableau 3).

Tableau 2: Le sexe des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Sexe	Population ciblée		Population cible					
	2nd sem. 2005		2nd sem. 2005		1ier sem. 2006		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femme	11.048	61,8 %	11.258	61,6 %	21.334	59,9 %	32.592	60,5 %
Homme	6.833	38,2 %	7.031	38,4 %	14.278	40,1 %	21.309	39,5 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 3: La nationalité des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Nationalité	Population ciblée		Population cible					
	2nd sem. 2005		2nd sem. 2005		1ier sem. 2006		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Belgique	15.729	88,0 %	16.033	87,7 %	30.582	85,9 %	46.615	86,5 %
Union Europ.	1.771	9,9 %	1.827	10,0 %	4.193	11,8 %	6.020	11,2 %
Autres	381	2,1 %	429	2,3 %	837	2,4 %	1.266	2,3 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

1.1.2. Etudes

La plupart des personnes ciblées n'ont pas le niveau d'études du CESS (Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur) : primaire et secondaire de base (21,9 % dans P1 et 23,6 % dans P2), secondaire de 2ème degré (32,3 % dans P1 et 32,8 % dans P2) et apprentissage (3,3 % dans P1 et 4,2 % dans P2) (Tableau 4). Cependant, pour les besoins de l'analyse du modèle économétrique de la partie 2, les niveaux d'études ont été regroupés en fonction de leur taux d'insertion dans l'emploi en trois catégories : 1) pas de CESS (sauf l'apprentissage) et « Autres » (niveau d'études à l'étranger), 2) uniquement le CESS (niveau du secondaire 3ème degré) et l'apprentissage, 3) diplômes de l'enseignement supérieur (Tableau 5). La rubrique « Autres » est classée dans la première catégorie parce que les niveaux d'études à l'étranger sont pour la plupart équivalents à des niveaux primaire et secondaire des premier et deuxième degrés. L'apprentissage est classé dans la deuxième catégorie parce que ce dernier présente des taux d'insertion à l'emploi proches de ceux du secondaire du troisième degré (Le Forem, 2007).

Tableau 4: Le niveau d'études des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Niveau d'études	Population ciblée		Population cible					
	2nd sem. 2005		2nd sem. 2005		1ier sem. 2006		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Primaire et Second. de base	3.908	21,9 %	3.995	21,8 %	8.703	24,4 %	12.698	23,6 %
Second. 2ième degré	5.781	32,3 %	5.902	32,3 %	11.790	33,1 %	17.692	32,8 %
Second. 3ième degré	5.476	30,6 %	5.560	30,4 %	9.637	27,1 %	15.197	28,2 %
Appentissage	595	3,3 %	614	3,4 %	1.634	4,6 %	2.248	4,2 %
Supérieur hors universitaire	1.361	7,6 %	1.459	8,0 %	2.334	6,6 %	3.793	7,0 %
Universitaire	338	1,9 %	309	1,7 %	483	1,4 %	792	1,5 %
Autres	422	2,4 %	450	2,5 %	1.031	2,9 %	1.481	2,7 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

La majeure partie des personnes ciblées ont suivi un enseignement non général (technique, professionnel et apprentissage) : 57,6 % dans la population P1 et 56,4 % dans la population P2 (Tableau 5).

Tableau 5: La catégorie et le type d'études des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Catégorie d'études	Type d'études	Population ciblée 2nd sem. 2005		Population cible 2nd sem. 2005		Population cible 1ier sem. 2006		Population cible Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas de CESS (sans Apprent.)	Général	4.936	27,6 %	5.069	27,7 %	11.100	31,2 %	16.169	30,0 %
	Non général	5.175	28,9 %	5.278	28,9 %	10.424	29,3 %	15.702	29,1 %
CESS (Apprent. Inclus)	Général	947	5,3 %	966	5,3 %	1.807	5,1 %	2.773	5,1 %
	Non général	5.124	28,7 %	5.208	28,5 %	9.464	26,6 %	14.672	27,2 %
Diplôme d'étude supérieure	Général	1.699	9,5 %	1.768	9,7 %	2.817	7,9 %	4.585	8,5 %
Ensemble	Général	7.582	42,4 %	7.803	42,7 %	15.724	44,2 %	23.527	43,6 %
	Non général	10.299	57,6 %	10.486	57,3 %	19.888	55,8 %	30.374	56,4 %
Total		17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

1.1.3. Inscription au Forem

L'inscription au Forem comme DE implique aussi que la personne soit d'une part inscrite dans une Direction régionale (DR) (gestionnaire de son dossier d'inscription) et se voie, d'autre part, attribuer une durée d'inoccupation. La majeure partie d'entre elles sont inscrites dans les DR de Charleroi (23,6 % dans P1 et 21,3 % dans P2), Liège (22,1 % dans P1 et 22,3 % dans P2), Mons (11,2 % dans P1 et 10,8 % dans P2) et La Louvière (10,4 % dans P1 et 10 % dans P2) (Tableau 6). La plupart des personnes sélectionnées ont une durée d'inoccupation d'au moins 18 mois (55,7 % dans P1 et 61,9 % dans P2). D'ailleurs, la majorité d'entre elles sont encore DE ou en formation au moment de la réception de leur lettre d'avertissement (86,3 % dans P1 et 93,4 % dans P2) (Tableau 7).

Tableau 6: La Direction régionale (DR) gestionnaire du dossier d'inscription des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations ciblée et cible

Direction régionale (DR)	Population ciblée 2nd sem. 2005		Population cible 2nd sem. 2005		Population cible 1ier sem. 2006		Population cible Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
01. Mouscron	272	1,5 %	274	1,5 %	611	1,7 %	885	1,6 %
02. Tournai	1.081	6,0 %	1.119	6,1 %	2.171	6,1 %	3.290	6,1 %
03. Mons	1.995	11,2 %	2.033	11,1 %	3.765	10,6 %	5.798	10,8 %
04. La Louvière	1.865	10,4 %	1.925	10,5 %	3.491	9,8 %	5.416	10,0 %
05. Charleroi	4.216	23,6 %	4.288	23,4 %	7.200	20,2 %	11.488	21,3 %
06. Nivelles	928	5,2 %	1.000	5,5 %	2.091	5,9 %	3.091	5,7 %
07. Namur	1.607	9,0 %	1.622	8,9 %	3.636	10,2 %	5.258	9,8 %
08. Arlon	529	3,0 %	553	3,0 %	1.516	4,3 %	2.069	3,8 %
09. Huy	573	3,2 %	585	3,2 %	1.305	3,7 %	1.890	3,5 %
10. Liège	3.958	22,1 %	4.026	22,0 %	7.998	22,5 %	12.024	22,3 %
11. Verviers	857	4,8 %	864	4,7 %	1.828	5,1 %	2.692	5,0 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 7: La durée d'inoccupation des bénéficiaires du PAC au moment de la réception de la lettre d'information selon les populations

Durée d'inoccupation	Population ciblée 2nd sem. 2005		Population cible 2nd sem. 2005		Population cible 1ier sem. 2006		Population cible Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'un mois	2.402	13,4 %	2085	11,4 %	2507	7,0 %	4.592	8,5 %
1 mois à moins de 9 mois	2.709	15,2 %	2908	15,9 %	5442	15,3 %	8.350	15,5 %
9 mois à moins de 18 mois	2.829	15,8 %	3141	17,2 %	4417	12,4 %	7.558	14,0 %
18 mois à moins de 3 ans	3.054	17,1 %	3143	17,2 %	5992	16,8 %	9.135	16,9 %
3 ans à moins de 6 ans	3.158	17,7 %	3207	17,5 %	7597	21,3 %	10.804	20,0 %
6 ans et plus	3.729	20,9 %	3805	20,8 %	9657	27,1 %	13.462	25,0 %
DE ou en Formation	15.428	86,3 %	16326	89,3 %	33276	93,4 %	49.602	92,0 %
Total	17.881	100,0 %	18.289	100,0 %	35.612	100,0 %	53.901	100,0 %

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Comment est-ce possible ? puisque la lettre est envoyé 8 mois avant le contrôle soit au min au 7ème mois ou 8ème mois

En définitive, la population ciblée correspond à un ensemble de chômeurs de longue durée dont les caractéristiques principales sont d'être féminine, peu qualifiée, localisée dans certaines DR (Charleroi, La Louvière, Liège et Mons) et inoccupée depuis au moins 18 mois. Ce résultat s'explique surtout par les critères d'éligibilité du dispositif : l'ONEM envoie en principe la lettre d'avertissement pendant le 13ème mois de chômage (pour les chômeurs âgés de 25 ans ou plus). Les bénéficiaires âgés de 30 à 39 ans sont donc de manière quasi-obligatoire des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire ayant une durée de chômage d'au moins 12 mois. Cependant, un nombre non négligeable de personnes ciblées peuvent aussi avoir une durée d'inoccupation inférieure à 9 mois (28,6 % dans P1 et 24 % dans P2, Tableau 7), ce qui s'explique principalement par un mode de calcul différent entre les durées de chômage et d'inoccupation. Le calcul de la durée de chômage consiste en effet à effacer les journées de chômage passées qu'après une reprise de travail à temps plein pendant au moins 12 mois (dans une période de 15 mois) alors que la durée d'inoccupation annule les journées d'inoccupation passées lorsque la personne n'est plus DE durant 3 mois consécutifs. Ainsi, lors de la réception de la lettre d'avertissement, des personnes ciblées comme chômeurs de longue durée dans le cadre du PAC peuvent avoir une durée d'inoccupation peu élevée, voire même être absentes de la demande d'emploi. L'étude de la population cible montre cependant que ces personnes à durée d'inoccupation faible sont surtout entrées dans le dispositif au second semestre 2005 du fait que les allers-retours entre le chômage et le non-chômage sont plus fréquents pour les bénéficiaires les plus jeunes (travail d'intérim, contrat temporaire, stage, reprise d'étude,...). Ce résultat montre ainsi que la population ciblée dans le cadre du PAC présente finalement des caractéristiques relativement hétérogènes en termes de parcours d'accompagnement et de formation mais aussi en termes d'âge et de durée d'inoccupation. C'est justement cette hétérogénéité qui est examinée dans la partie suivante.

1.2. Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée

L'objet de cette partie est d'analyser les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée au second semestre 2005, c'est-à-dire toutes les personnes âgées d'au moins 30 ans qui résident en Région wallonne de langue française et qui ont reçu une lettre d'avertissement au cours du second semestre 2005 (juillet à décembre 2005). Cette analyse se veut donc comme complémentaire de celle effectuée précédemment sur les caractéristiques.

La méthode comporte ici trois étapes : 1) présentation du processus théorique du parcours d'accompagnement et de formation des DE au Forem, 2) l'étude des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée, 3) la construction des profils types des parcours d'accompagnement et de formation des DE.

1.2.1. Le processus de l'accompagnement

L'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs du 30 avril 2004 définit *l'action d'accompagnement* comme « l'action émanant des Régions ou de la Communauté germanophone par laquelle un nouveau départ est offert aux chômeurs sous la forme d'un accompagnement individuel à l'orientation professionnelle en vue d'une intégration effective sur le marché du travail (Art. 2) ». L'Accord distingue ensuite *l'action d'accompagnement intensif* de *l'action intensive de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion* : « il convient d'entendre par accompagnement intensif un accompagnement offert par les services compétents des Régions et de la Communauté germanophone qui comprend au moins une action ou un contact par mois. A partir du mois suivant le mois au cours duquel il n'y a eu aucun contact ou action, l'action d'accompagnement n'est plus considérée comme action d'accompagnement intensif (Art. 3) » ; « il convient d'entendre par action intensive de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion tout module offert par les services compétents des Régions ou Communautés qui requiert pendant la journée une présence du chômeur de 3 jours par semaine minimum. Par dérogation à l'alinéa 1er, l'action de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion peut avoir lieu aussi le soir à condition qu'elle s'inscrive dans une action d'accompagnement comme mentionnée aux articles 2 et 3 (Art. 4) » (Accord de coopération, 2007).
A partir du texte ci-dessus de l'Accord de coopération, le concept de *parcours* peut être défini comme un ensemble d'actions relatives à l'accompagnement ou à la formation du DE au cours d'une période

donnée par le Forem dans le cadre de l'application du PAC au niveau de la Région wallonne de langue française. Selon ce cadre, le concept de parcours comporte donc deux composantes (au cours de la période donnée) : 1) les actions et 2) le temps passé entre deux actions.

L'Accord de coopération prévoit pour le Forem deux périodes où l'accompagnement peut être proposé au DE : 1) pour les DE inscrits à partir du 1er juillet 2004 (avant le 6ème mois d'inscription pour les moins de 25 ans et avant le 12ème mois pour les 25 ans et plus), 2) pour les DE inscrits avant le 1er juillet 2004 (dans les deux mois qui suivent la réception de la lettre d'avertissement).

Les types d'actions proposées par le Forem durant la période d'accompagnement se déclinent en quatre sous-catégories d'actions d'intensité variable : 1) « Service de base », 2) recherche d'emploi ou de formation par le libre service ou le service à distance (jusqu'au 15 février 2006), 3) autres prestations internes et externes, 4) « Accompagnement complémentaire » (Le Forem, 2004). A partir du 15 février 2006, la recherche d'emploi ou de formation par le libre service ou le service à distance est remplacée par la convention « autonomie » (Le Forem, 2006a).

Le « Service de base » est un module qui concerne tous les chômeurs visés par l'Accord de coopération et comprend :

- la remise d'un document présentant le cadre général du dispositif à tout nouveau Chômeur Complet Indemnisé (CCI) et DE inscrit à la fin de ses études lors d'une inscription individuelle, en collectif, par Internet et par courrier aussi bien dans les sites de Forem Conseil que dans les Maisons de l'Emploi ;
- l'envoi d'un courrier présentant le cadre général du dispositif accompagné de la convocation à une séance d'information collective ;
- la participation à cette séance d'information collective sur l'offre de services du Forem et des opérateurs, au cours de laquelle les participants sont sensibilisés notamment à l'intérêt d'utiliser le libre service (Carrefour Emploi Formation, Maisons de l'Emploi) et les services en ligne (Internet) et à distance (call center) ;
- un entretien individuel de diagnostic (« pré-repérage des besoins ») qui est programmé dans des délais définis : 1) au plus tard deux mois après la séance collective pour le « Flux Forem », 2) au plus tard dans le mois calendrier suivant la collective pour le « Stock ONEM » (voir les schémas ci-dessous).

Lors de cet entretien de diagnostic, une convention d'accompagnement professionnel sera conclue avec chaque personne visée. Cette convention mentionnera la participation au « Service de base » et l'engagement à s'inscrire dans une des démarches et actions suivantes : recherche d'emploi ou de formation par le libre service ou le service à distance (remplacée par la convention « autonomie » à partir du 15 février 2006), autres prestations internes et externes, « Accompagnement complémentaire ».

Jusqu'au 15 février 2006, il est envisagé, lors du module « Service de base » et en particulier lors de l'entretien de diagnostic, avec le particulier l'utilisation en priorité du libre service (Carrefour Emploi Formation, Maisons de l'Emploi) et/ou du service en ligne ou à distance (leforem.be, CV en ligne, call center,...), afin de favoriser au maximum l'utilisation de ce type de services qui sont moins consommateurs en « temps conseiller » et soutiennent les démarches des personnes. A partir du 15 février 2006, lors du module « Service de base », une convention « autonomie » est signée lorsque le DE dispose d'un projet professionnel clair et réaliste, possède les compétences et qualifications requises par son projet professionnel et s'il déclare vouloir effectuer sa recherche d'emploi seul sans aide spécifique du Forem. Le suivi prévu trois mois plus tard permet de réajuster si nécessaire les actions à mener.

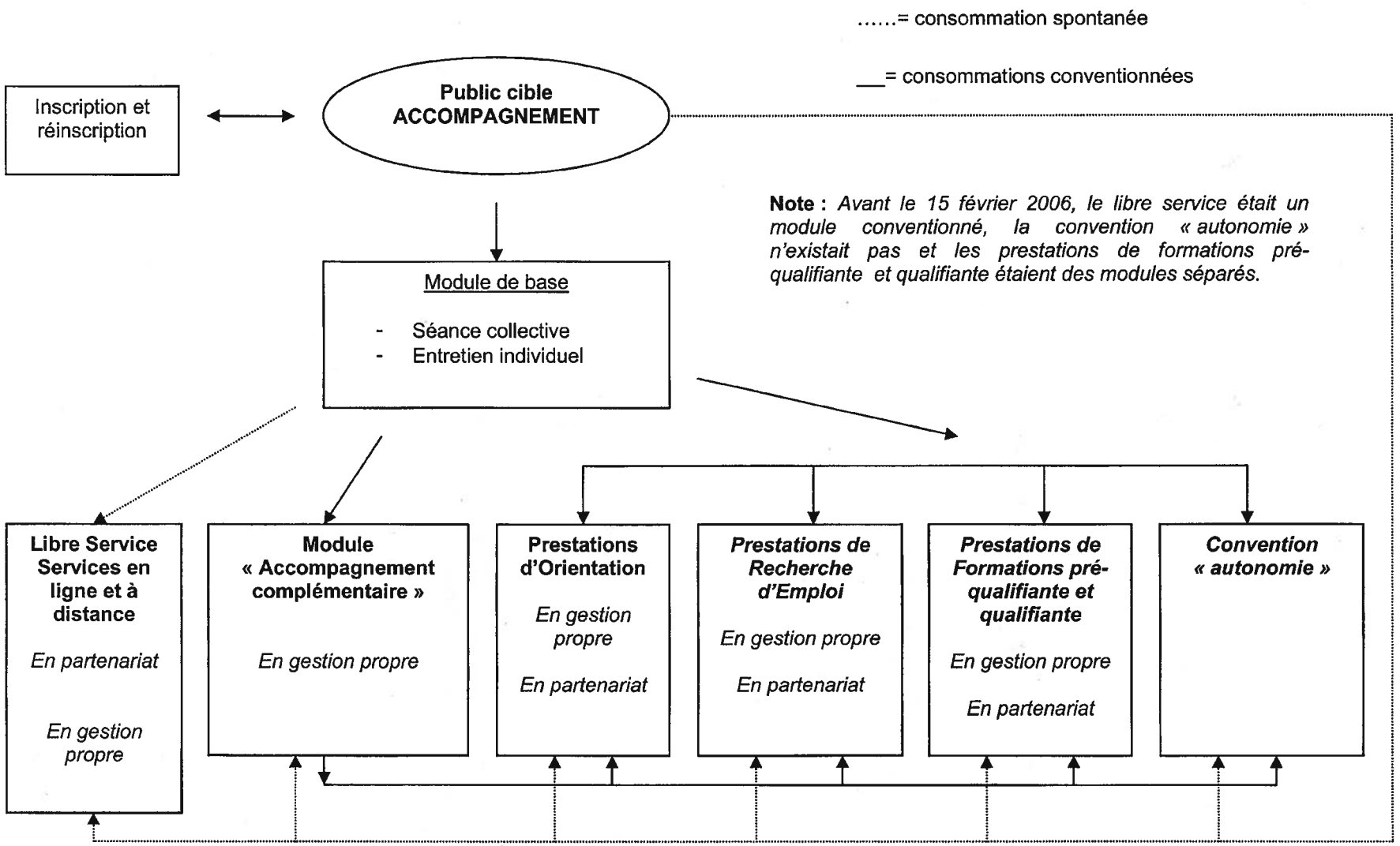

Source : Le Forem, 2006

Lors de l'entretien de diagnostic, si un besoin spécifique est détecté, il est proposé au DE de participer à des actions intensives ou ponctuelles, collectives ou individuelles, en matière d'orientation professionnelle, de recherche d'emploi, de formation qualifiante ou d'insertion socioprofessionnelle, de stage en entreprises, etc.

Enfin, le module « Accompagnement complémentaire » doit être proposé à ceux dont le besoin ne peut pas être rencontré, ni par le libre service ou le service à distance, ni par une prestation spécifique interne ou externe (recherche d'emploi, orientation, formation,...). Cet accompagnement comprend entre deux et cinq entretiens individuels selon les besoins, en principe à raison d'un entretien mensuel. Il relève de la professionnalité du conseiller en accompagnement (voir schémas ci-dessous).

1.2.2. Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée

L'étude des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée vise à explorer le fonctionnement empirique du dispositif théorique du processus d'accompagnement mis en avant dans la partie précédente. Cette exploration est réalisée sur la population ciblée au second semestre 2005 et sur la population cible au second semestre 2005 et au premier semestre 2006. Le parcours des personnes ciblées est suivi sur une période définie en deux étapes : 1) la première est établie un an avant et après la date de réception de la lettre d'avertissement de manière à savoir si les DE sont entrés dans le processus d'accompagnement dans le cadre de la prévention (avant la lettre d'avertissement) ou du curatif (après la lettre d'avertissement) ; 2) la seconde est déterminée six mois après la réalisation d'une première action d'accompagnement lors de la précédente période dans le cadre du dispositif du PAC. Par exemple, un DE qui reçoit une lettre d'avertissement le 30/11/2005 est sélectionné dans la première étape s'il réalise au moins une action d'accompagnement sur la période allant du 30/11/2004 au 30/11/2006 (un an avant et après la date de réception de la lettre). Si la première action d'accompagnement au cours de la première période est au 01/01/2006 (un mois avant la date de réception de la lettre), le DE sélectionné dans la première étape est ensuite suivi jusqu'au 01/07/2006 (après six mois). Ainsi, chaque personne ciblée sera suivie sur une période de même durée (six mois) qui soit la plus proche possible de la date de réception de la lettre d'avertissement (moins d'un an). Le choix d'un suivi de six mois s'explique par la disponibilité des données sur les actions d'accompagnement qui ne vont pas au-delà de la date du 01/07/2007, ce qui limite aussi le nombre de personnes sélectionnées dans l'analyse de suivi à celles qui réalisent une première action d'accompagnement un an avant et six mois après la date de réception de leur lettre d'avertissement. Par ailleurs, les données disponibles sur les actions d'accompagnement en partenariat ne vont pas au-delà du 31/12/2006 : seules les actions d'accompagnement en gestion propre ont ainsi pu être suivies durant un an pour les personnes cibles du premier semestre 2006. Les actions d'accompagnement sont définies ici pour l'ensemble des démarches, étapes et résultats qui ont été répertoriées dans ERASME. L'ensemble de ces actions sont ensuite regroupées dans les sous-catégories d'actions définies dans les schémas ci-dessus. Les sorties à l'emploi et en radiation sont déterminées à partir de l'historique des changements de catégorie des DE dans ERASME. La convention d'autonomie est enfin considérée par hypothèse comme la continuité du module « Libre service » lors du changement de législation au 15/02/2006.

Dans la première période sélectionnée (un an avant et après la date de réception de la lettre d'avertissement), la majeure partie des personnes ciblées connaissent un parcours d'accompagnement (78,1 % dans P1 et 79,5 % dans P2, tableaux 8a et 8b). L'absence des personnes ciblées restantes (21,9 % dans P1 et 20,5 % dans P2) s'explique principalement pour deux raisons : 1) l'individu n'est plus DE ou en formation au cours de cette période ; 2) le parcours (pas nécessairement d'accompagnement) de cette personne s'est déroulé et achevé avant ou après cette période. Le tableau 7 montre ainsi qu'une partie des personnes ciblées ne sont plus DE ou en formation lors de la réception de la lettre d'avertissement (13,7 % dans P1, 8 % dans P2) parce qu'elles sont allées soit à l'emploi (3,4 % dans P1 et 4 % dans P2) soit en radiation pour d'autres motifs (10,3 % dans P1 et 4 % dans P2). Plusieurs personnes non sélectionnées peuvent aussi avoir un parcours avant ou après cette période. Quelques individus ont par exemple un parcours qui s'est achevé au moins un an avant la réception de la lettre d'avertissement (2,9 % dans P1 et 2,8 % dans P2).

Les tableaux 8a et 8b montrent que la majeure partie des personnes sélectionnées commencent leur parcours d'accompagnement dans les 12 mois qui suivent la réception de leur lettre d'avertissement (68,2 % dans P1 et 69 % dans P2). La majorité des actions de formation, qui concernent respectivement 11,3 % des personnes ciblées dans P1 et 5,6 % dans P2, commencent aussi dans les 12 mois qui suivent la réception de la lettre d'avertissement (68,4 % dans P1 et 63,3 % dans P2). Il est cependant rappelé que seules les actions d'accompagnement en gestion propre ont pu être suivies durant un an pour la population cible du premier semestre 2006 en raison de la disponibilité des données. Or, beaucoup d'actions de formation sont réalisées en partenariat, etc.

Tableau 8a: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée au second semestre 2005 selon la première période (un an avant et après la date de réception de la lettre d'avertissement)

Type d'actions	Première action (à partir de la lettre d'avertissement) sur la première période			Pas d'actions sur la première période	Ensemble
	1 an avant	1 an après	Total		
Accompagnement	1.774 9,9%	12.189 68,2%	**13.963** **78,1%**	3.918 21,9%	17.881 100,0%
Formation	637 3,6%	1.379 7,7%	**2.016** **11,3%**	15.865 88,7%	17.881 100,0%

Tableau 8b: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population cible au second semestre 2005 et au premier semestre 2006 selon la première période (un an avant et après la date de réception de la lettre d'avertissement)

Population cible	Type d'actions	Première action (à partir de la lettre d'avertissement) sur la première période			Pas d'actions sur la première période	Ensemble
		1 an avant	1 an après (*)	Total		
Pop cible du 2nd sem 2005	Accompagnement	1.788 9,8%	12.356 67,6%	**14.144** **77,3%**	4.145 22,7%	18.289 100,0%
	Formation	616 3,4%	1.397 7,6%	**2.013** **11,0%**	16.276 89,0%	18.289 100,0%
Pop cible du premier sem 2006 (*)	Accompagnement	3.871 10,9%	24.814 69,7%	**28.685** **80,5%**	6.927 19,5%	35.612 100,0%
	Formation	501 1,4%	528 1,5%	**1.029** **2,9%**	34.583 97,1%	35.612 100,0%
Ensemble (*)	Accompagnement	5.659 10,5%	37.170 69,0%	42.829 **79,5%**	11.072 20,5%	53.901 100,0%
	Formation	1.117 2,1%	1.925 3,6%	3.042 **5,6%**	50.859 94,4%	53.901 100,0%

(*) La population cible du premier semestre 2006 est suivie un an après la lettre d'avertissement pour l'accompagnement en gestion propre (sinon 6 mois)
Source : Le Forem

En effet, les tableaux 9a et 9b montrent que la plupart des actions d'accompagnement sont menées en gestion propre (96,7 % dans P1 et 98,2 % dans P2). La majeure partie des actions en partenariat sont en réalité des actions de formation (46,2 % dans P1 et 47,3 % dans P2).

Suivi des partenaires de l'Appel à Projets

Tableau 9a: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée au second semestre 2005 selon la nature et le mode de leurs actions durant la première période

Type d'actions	Nombre d'actions (à partir de la lettre d'avertissement) durant la première période			DE ayant eu des actions	DE sélectionné
	Gestion propre	En partenariat	Total		
Accompagnement	61.525 96,7%	2.068 3,3%	**63.593** **100,0%**	13.963 78,1%	17.881 100,0%
Formation	1.792 53,8%	1.536 46,2%	**3.328** **100,0%**	2.016 11,3%	17.881 100,0%
Accompagnement au sens strict	59.733 99,1%	532 0,9%	60.265 100,0%	11.947 66,8%	17.881 100,0%

Source: ONEM - Calculs Le Forem

Tableau 9b: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population cible au second semestre 2005 et au premier semestre 2006 selon la nature et le mode de leurs actions durant la première période

Population cible	Type d'actions	Nombre d'actions (à partir de la lettre d'avertissement) durant la première période			DE ayant eu des actions	DE sélectionné
		Gestion propre	En partenariat	Total		
Pop cible du 2nd sem 2005	**Accompagnement**	62.030 96,8%	2.064 3,2%	**64.094** 100,0%	14.144 77,3%	18.289 100,0%
	Formation	1.795 53,9%	1.537 46,1%	**3.332** 100,0%	2.013 11,0%	18.289 100,0%
	Accompagnement au sens strict	60.235 99,1%	527 0,9%	**60.762** 100,0%	12.131 66,3%	18.289 100,0%
Pop cible du premier sem 2006 (*)	**Accompagnement**	149.860 98,7%	1.909 1,3%	**151.769** 100,0%	28.685 80,5%	35.612 100,0%
	Formation	830 50,3%	821 49,7%	**1.651** 100,0%	1.029 2,9%	35.612 100,0%
	Accompagnement au sens strict	149.030 99,3%	1.088 0,7%	**150.118** 100,0%	27.656 77,7%	35.612 100,0%
Ensemble (*)	**Accompagnement**	211.890 98,2%	3.973 1,8%	215.863 **100,0%**	42.829 79,5%	53.901 100,0%
	Formation	2.625 52,7%	2.358 47,3%	4.983 **100,0%**	3.042 5,6%	53.901 100,0%
	Accompagnement au sens strict	209.265 99,2%	1.615 0,8%	210.880 **100,0%**	39.787 73,8%	53.901 100,0%

(*) La population cible du premier semestre 2006 est suivie un an après la lettre d'avertissement pour l'accompagnement en gestion propre (sinon 6 mois)
Source : Le Forem

Enfin, la majeure partie de ces actions entrent dans le cadre du module de base SBS (55 % des actions dans P1 et 56,5 % dans P2), puis du module d'accompagnement complémentaire (15,7 % dans P1 et 15,9 % dans P2) et des prestations de recherche d'emploi (8,5 % dans P1 et 8,6 % dans P2) (Tableaux 10a et 10b). Conformément au schéma du processus d'accompagnement, les DE sélectionnés sont quasiment tous passés par le module SBS (93 % dans P1 et 93,5 % dans P2). La présence de quelques personnes qui n'ont pas participé à ce module s'explique principalement par le fait que ces dernières étaient déjà présentes dans le processus d'accompagnement un an avant la réception de la lettre d'avertissement. Après le module SBS, les DE passent ensuite essentiellement dans le module d'accompagnement complémentaire (29,8 % dans P1 et 33,4 % dans P2), le contrat d'autonomie (ou en module libre service jusqu'au 15/02/2006) (21,7 % dans P1 et 24,6 % dans P2) et la formation (14,4 % dans P1 et 7,1 % dans P2). La part relativement plus importante de DE dans la formation et le contrat d'autonomie par rapport au nombre d'actions s'expliquent surtout par une durée moyenne de ces actions plus longues que les autres. Enfin, la majeure partie des actions en partenariat se réalise dans le cadre de la formation (74,3 % dans P1 et 59,4 % dans P2).

Tableau 10a: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée au second semestre 2005 selon le mode et les étapes de leurs actions durant la première période

Etape d'actions	Nombre d'actions (à partir de la lettre d'avertissement) durant la première période			DE ayant eu des actions
	Gestion propre	En partenariat	Total	
SBS (Service de base)	34.969 56,8%	0 0,0%	**34.969** 55,0%	12.986 93,0%
CAP (Accomp. complémentaire)	10.010 16,3%	0 0,0%	**10.010** 15,7%	4.158 29,8%
COP (Prest. d'orientation)	3.050 5,0%	357 17,3%	**3.407** 5,4%	1.280 9,2%
CRE (Prest. de recherche d'emploi)	5.222 8,5%	175 8,5%	**5.397** 8,5%	1.937 13,9%
FOR (Formation)	1.792 2,9%	1.536 74,3%	**3.328** 5,2%	2.016 14,4%
AUT (Contrat d'autonomie) et LIS (Module Libre accès)	3.033 4,9%	0 0,0%	**3.033** 4,8%	3.032 21,7%
Autres (CMI, PEN...)	3.449 5,6%	0 0,0%	**3.449** 5,4%	2.308 16,5%
Ensemble	61.525 100,0%	2.068 100,0%	**63.593** 100,0%	13.963 100,0%

Source: ONEM - Calculs Le Forem

Dans la seconde période, celle du suivi (six mois après la première action d'accompagnement réalisée au cours d'une période allant d'un an avant et six mois après la date de réception de la lettre d'avertissement), les DE sélectionnés passent la plupart de leur suivi dans le module SBS (45,1 % dans P1 et 49,1 % dans P2, Tableau 11). Cependant, le fait de réduire le nombre de DE suivis en retirant ceux qui réalisent une première action six mois après la date de réception de la lettre d'avertissement (au lieu d'un an) diminue le nombre de DE sélectionnés de 13.963 à 13.296 dans P1 et de 42.829 à 40.769 dans P2. Le reste du temps est surtout occupé par l'accompagnement complémentaire (CAP, 12,3 % dans P1 et 12,1 % dans P2), le contrat d'autonomie (AUT/LIS, 11,8 % dans P1 et 11,6 % dans P2) et les sorties à l'emploi (8,5 % dans P1 et 8,8 % dans P2) et en radiation pour d'autres motifs (5,7 % dans P1 et 4,3 % dans P2, Tableau 11).

En définissant une action principale comme l'action d'accompagnement où le DE passe la majeure partie de son temps de suivi, le tableau 12 montre que le module SBS est aussi une action principale pour 39 % des DE dans P1 et 45,1 % dans P2. Le module CAP, la convention d'autonomie et la sortie à l'emploi sont des actions principales dans lesquelles se retrouvent ensuite le plus grand nombre de DE. Par exemple, 13,6 % des DE dans P1 (12,6 % dans P2) passent la majeure partie de leur temps de suivi (six mois) dans le module CAP (Tableau12).

L'analyse de suivi confirme donc bien que le module SBS est l'action centrale du processus d'accompagnement aussi bien par le temps passé moyen du DE que par le nombre de ses actions principales. Il est aussi noté qu'une part non négligeable du temps passé du suivi s'est déroulée en dehors du processus d'accompagnement par des sorties à l'emploi ou en radiation.

L'analyse de la partie suivante va ensuite s'intéresser au profil des DE sélectionnés en utilisant les sous-groupes définis à partir de l'action principale du tableau 12.

Tableau 10b: Les parcours d'accompagnement et de formation de la population cible au second semestre 2005 et au premier semestre 2006 selon le mode et les étapes de leurs actions durant la première période					
Population cible	Etape d'actions	Nombre d'actions (à partir de la lettre d'avertissement) durant la première période			DE ayant eu des actions
		Gestion propre	En partenariat	Total	
Pop cible du 2nd sem 2005	SBS (Service de base)	35.327 57,0%	0 0,0%	**35.327** 55,1%	13.143 92,9%
	CAP (Accomp. complémentaire)	10.005 16,1%	0 0,0%	**10.005** 15,6%	4.191 29,6%
	COP (Prest. d'orientation)	3.112 5,0%	356 17,2%	**3.468** 5,4%	1.307 9,2%
	CRE (Prest. de recherche d'emploi)	5.283 8,5%	171 8,3%	**5.454** 8,5%	1.957 13,8%
	FOR (Formation)	1.795 2,9%	1.537 74,5%	**3.332** 5,2%	2.013 14,2%
	AUT (Contrat d'autonomie) et LIS (Module Libre accès)	3.080 5,0%	0 0,0%	**3.080** 4,8%	3.080 21,8%
	Autres (CMI, PEN...)	3.428 5,5%	0 0,0%	**3.428** 5,3%	2.731 19,3%
	Ensemble	62.030 100,0%	2.064 100,0%	64.094 100,0%	14.144 100%
Pop cible du premier sem 2006 (*)	SBS (Service de base)	86.529 57,7%	0 0,0%	**86.529** 57,0%	26.922 93,9%
	CAP (Accomp. complémentaire)	24.244 16,2%	0 0,0%	**24.244** 16,0%	10.095 35,2%
	COP (Prest. d'orientation)	6.451 4,3%	818 42,8%	**7.269** 4,8%	2.362 8,2%
	CRE (Prest. de recherche d'emploi)	11.005 7,3%	270 14,1%	**11.275** 7,4%	3.800 13,2%
	FOR (Formation)	830 0,6%	821 43,0%	**1.651** 1,1%	1.029 3,6%
	AUT (Contrat d'autonomie) et LIS (Module Libre accès)	7.600 5,1%	0 0,0%	**7.600** 5,0%	7.461 26,0%
	Autres (CMI, PEN...)	13.201 8,8%	0 0,0%	**13.201** 8,7%	6.971 24,3%
	Ensemble	149.860 100,0%	1.909 100,0%	151.769 100,0%	39.787 100%
Ensemble (*)	SBS (Service de base)	121.856 57,5%	0 0,0%	**121.856** 56,5%	40.065 93,5%
	CAP (Accomp. complémentaire)	34.249 16,2%	0 0,0%	**34.249** 15,9%	14.286 33,4%
	COP (Prest. d'orientation)	9.563 4,5%	1.174 29,5%	**10.737** 5,0%	3.669 8,6%
	CRE (Prest. de recherche d'emploi)	16.288 7,7%	441 11,1%	**16.729** 7,7%	5.757 13,4%
	FOR (Formation)	2.625 1,2%	2.358 59,4%	**4.983** 2,3%	3.042 7,1%
	AUT (Contrat d'autonomie) et LIS (Module Libre accès)	10.680 5,0%	0 0,0%	**10.680** 4,9%	10.541 24,6%
	Autres (CMI, PEN...)	16.629 7,8%	0 0,0%	**16.629** 7,7%	9.702 22,7%
Total		211.890 100,0%	3.973 100,0%	**215.863** 100,0%	42.829 100%

(*) La population cible du premier semestre 2006 est suivie un an après la lettre d'avertissement pour l'accompagnement en gestion propre (sinon 6 mois)
Source : Le Forem

Tableau 11: Les parcours d'accompagnement et de formation des populations ciblée et cible des DE sélectionnés pour la seconde période selon le temps moyen passé dans les différentes actions

Populations	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total	Nombre de DE
Pop. Ciblée 2nd sem. 2005	45,1%	12,3%	3,5%	5,3%	2,8%	11,8%	5,0%	8,5%	5,7%	100,0%	13.296
Pop. Cible 2nd sem. 2005	45,1%	12,9%	3,6%	5,6%	2,4%	12,1%	3,4%	9,2%	5,7%	100,0%	13.413
Pop cible du premier sem 2006	51,2%	11,8%	2,6%	4,3%	1,0%	11,3%	5,5%	8,7%	3,6%	100,0%	27.356
Pop. Cible Total	49,1%	12,1%	3,0%	4,8%	1,5%	11,6%	4,8%	8,8%	4,3%	100,0%	40.769

Source: Le Forem

Tableau 12: Les parcours d'accompagnement et de formation des populations ciblée et cible des DE sélectionnés pour la seconde période selon l'action principale (dans laquelle le DE passe le plus de temps)

Populations	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total	Nombre de DE
Pop. Ciblée 2nd sem. 2005	39,0%	13,6%	3,8%	5,7%	0,8%	13,4%	7,6%	9,9%	6,2%	100,0%	13.296
Pop. Cible 2nd sem. 2005	38,6%	14,7%	4,0%	6,2%	0,5%	13,6%	5,5%	10,8%	6,1%	100,0%	13.413
Pop cible du premier sem 2006	48,6%	11,5%	2,5%	4,2%	0,2%	13,4%	6,3%	9,6%	3,7%	100,0%	27.356
Pop. Cible Total	45,1%	12,6%	3,0%	4,9%	0,3%	13,5%	6,1%	10,0%	4,5%	100,0%	40.769

Source: Le Forem

1.2.3. Les profils types des parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée

L'objet de cette partie est d'étudier les caractéristiques des DE à partir de profils types. Ces derniers ont été déterminés à partir de l'action principale du DE au cours du suivi de six mois dans la seconde étape.

Les DE qui sont principalement en formation, dans les modules COP et CRE et en sortie à l'emploi ou en radiation sont relativement plus jeunes que le reste de la population, notamment ceux en formation (68,6 % sont âgés de moins de 34 ans dans P2 au lieu de 35,4 % pour l'ensemble de P2, Tableau 13b). De même, les hommes (Tableaux 14) et les personnes de nationalité belge (Tableaux 15) sont relativement mieux représentés dans la catégorie des DE qui connaissent principalement la formation comme type d'actions principales : 48,3 % d'hommes dans P2 (au lieu de 38,8 % pour l'ensemble de P2) et 92,4 % de personnes avec la nationalité belge dans P2 (au lieu de 86,4 % pour l'ensemble de P2).

Tableau 13a: L'âge des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Age (en années)	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
30	5,3%	5,8%	9,4%	6,9%	7,8%	5,3%	10,3%	10,0%	10,8%	6,8%
31	26,0%	22,5%	28,1%	29,8%	28,2%	26,4%	23,3%	26,1%	38,4%	26,5%
32	27,7%	28,7%	23,7%	28,8%	28,2%	26,4%	28,7%	27,4%	24,8%	27,4%
33	25,9%	28,3%	25,3%	19,4%	25,2%	26,9%	25,1%	22,7%	14,7%	24,9%
34	9,5%	8,7%	8,4%	9,0%	1,9%	8,1%	5,9%	6,3%	5,0%	8,2%
35	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%	2,9%	2,1%	1,8%	1,7%	2,1%	1,5%
36	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,0%	1,9%	1,7%	1,8%	2,2%	1,5%
37	0,8%	1,3%	1,0%	1,2%	1,9%	1,1%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%
38	0,7%	1,0%	1,0%	1,7%	1,0%	0,8%	0,8%	1,3%	0,7%	0,9%
39	1,1%	0,9%	0,4%	0,5%	1,9%	0,8%	1,3%	1,4%	0,2%	1,0%
40	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%	0,0%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 13b: L'âge des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Age (en années)	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
30	3,3%	3,9%	5,5%	5,0%	5,9%	3,6%	5,3%	7,1%	10,1%	4,4%
31	8,9%	9,9%	14,3%	13,5%	19,5%	10,1%	9,1%	12,5%	20,4%	10,5%
32	8,8%	11,7%	12,1%	13,2%	18,6%	10,5%	10,4%	11,9%	11,9%	10,3%
33	8,8%	12,9%	12,8%	11,1%	24,6%	10,7%	9,6%	11,2%	9,3%	10,2%
34	10,0%	11,4%	11,3%	10,2%	11,0%	11,4%	10,2%	9,9%	9,6%	10,4%
35	10,3%	10,0%	9,9%	9,1%	6,8%	11,3%	9,7%	10,1%	8,7%	10,2%
36	10,2%	8,8%	6,8%	8,0%	1,7%	9,8%	10,5%	8,3%	7,7%	9,5%
37	10,4%	7,2%	8,3%	7,4%	3,4%	8,6%	8,5%	7,3%	7,2%	9,0%
38	10,3%	7,9%	6,3%	7,9%	2,5%	8,4%	8,7%	7,8%	5,7%	8,9%
39	10,0%	8,4%	7,9%	7,7%	1,7%	8,4%	9,0%	7,5%	5,5%	8,9%
40	9,0%	7,8%	4,8%	7,0%	4,2%	7,4%	8,9%	6,5%	3,9%	7,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 14a: Le sexe des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Sexe	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Femme	63,7%	62,5%	64,7%	64,5%	54,4%	61,3%	54,9%	61,3%	64,5%	62,4%
Homme	36,3%	37,5%	35,3%	35,5%	45,6%	38,7%	45,1%	38,7%	35,5%	37,6%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 14b: Le sexe des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Sexe	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Femme	63,6%	60,5%	69,5%	64,1%	51,7%	59,0%	49,9%	56,3%	64,1%	61,2%
Homme	36,4%	39,5%	30,5%	35,9%	48,3%	41,0%	50,1%	43,7%	35,9%	38,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 15a: La nationalité des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Nationalité	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Belgique	87,5%	89,6%	89,8%	88,9%	88,3%	87,7%	87,0%	87,5%	86,3%	87,9%
Union Europ.	10,5%	8,5%	8,6%	8,2%	6,8%	9,6%	11,2%	11,1%	12,0%	10,1%
Autres	1,9%	1,9%	1,6%	2,9%	4,9%	2,6%	1,8%	1,4%	1,7%	2,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 15b: La nationalité des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Nationalité	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Belgique	85,8%	87,1%	87,8%	88,4%	92,4%	86,4%	86,5%	86,6%	85,6%	86,4%
Union Europ.	11,8%	10,5%	10,6%	9,5%	3,4%	11,2%	11,7%	11,6%	12,0%	11,4%
Autres	2,4%	2,4%	1,6%	2,1%	4,2%	2,4%	1,8%	1,7%	2,4%	2,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Ce sont ensuite les personnes qui ont le niveau d'études le plus bas (primaire et secondaire de base) qui effectuent à titre principal le moins de formation, de convention d'autonomie, de sortie à l'emploi et de participations aux modules COP et CRE. Par exemple, 15,8 % des DE qui ont pour action principale le module COP dans P2 ont un niveau d'études primaire au lieu de 23 % pour l'ensemble de P2 (Tableau 16b). Cet écart s'atténue cependant avec le type d'études pour chacun des niveaux : les DE qui ont suivi des études non générales sans avoir obtenu le CESS (ou un équivalent) sont plus nombreux parmi ceux qui connaissent principalement le module COP (23,6 % dans P2) que ceux du même niveau qui n'en ont pas fait (22,3 % dans P2) au lieu de 29,4 % pour l'ensemble de P2 (Tableau 17b).

Tableau 16a: Le niveau d'études des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Niveau d'études	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Primaire et Second. de base	23,1%	22,9%	15,5%	20,5%	17,5%	21,6%	21,0%	17,4%	18,7%	21,4%
Second. 2ième degré	35,3%	34,6%	32,9%	26,0%	34,0%	31,5%	29,6%	30,1%	33,4%	33,0%
Second. 3ième degré	29,4%	29,4%	32,7%	35,6%	39,8%	32,5%	34,5%	33,3%	32,5%	31,3%
Apprentissage	3,5%	2,9%	2,8%	3,7%	3,9%	3,4%	3,8%	3,4%	3,3%	3,4%
Supérieur hors universitaire	5,4%	6,2%	11,2%	8,6%	1,0%	6,8%	6,8%	10,8%	7,1%	6,8%
Universitaire	1,3%	1,5%	2,8%	2,2%	1,0%	2,0%	1,3%	2,3%	2,7%	1,7%
Autres	2,1%	2,4%	2,2%	3,3%	2,9%	2,2%	3,1%	2,7%	2,3%	2,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 16b: Le niveau d'études des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Niveau d'études	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Primaire et Second. de base	25,2%	24,3%	15,8%	19,9%	20,3%	20,4%	22,1%	19,8%	21,9%	23,0%
Second. 2ième degré	35,2%	34,4%	27,5%	28,0%	29,7%	31,0%	30,2%	30,2%	31,9%	33,0%
Second. 3ième degré	27,0%	27,6%	34,6%	32,8%	36,4%	31,0%	30,7%	31,6%	29,3%	29,0%
Apprentissage	4,1%	4,1%	4,3%	3,9%	1,7%	4,6%	4,6%	4,5%	4,4%	4,2%
Supérieur hors universitaire	5,1%	5,6%	12,5%	10,1%	6,8%	8,1%	8,1%	9,2%	7,3%	6,7%
Universitaire	1,0%	1,1%	2,7%	2,3%	1,7%	1,9%	1,3%	1,5%	2,1%	1,4%
Autres	2,5%	2,8%	2,6%	3,1%	3,4%	2,9%	3,1%	3,0%	3,1%	2,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 17a: La catégorie et le type d'études des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Catégorie d'études	Type d'études	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Pas de CESS (sans Apprent.)	Général	28,8%	28,3%	22,5%	26,7%	23,3%	26,8%	27,9%	23,7%	24,6%	27,2%
	Non général	31,7%	31,6%	28,1%	23,2%	31,1%	28,5%	25,7%	26,5%	29,8%	29,5%
CESS (Apprent. Inclus)	Général	5,0%	5,3%	8,0%	6,3%	5,8%	5,1%	5,6%	3,9%	4,5%	5,1%
	Non général	27,9%	27,1%	27,5%	33,0%	37,9%	30,8%	32,7%	32,8%	31,3%	29,6%
Diplôme d'étude supérieure	Général	6,6%	7,8%	13,9%	10,9%	1,9%	8,8%	8,1%	13,0%	9,8%	8,5%
Ensemble		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 17b: La catégorie et le type d'études des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Catégorie d'études	Type d'études	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Pas de CESS (sans Apprent.)	Général	31,3%	30,9%	22,3%	26,3%	26,3%	26,9%	29,1%	26,3%	28,1%	29,4%
	Non général	31,5%	30,6%	23,6%	24,6%	27,1%	27,4%	26,4%	26,8%	28,8%	29,4%
CESS (Apprent. Inclus)	Général	4,7%	4,5%	8,1%	6,2%	9,3%	5,9%	5,5%	5,5%	4,6%	5,1%
	Non général	26,5%	27,2%	30,8%	30,5%	28,8%	29,7%	29,7%	30,6%	29,0%	28,1%
Diplôme d'étude supérieure	Général	6,1%	6,7%	15,2%	12,4%	8,5%	10,0%	9,3%	10,8%	9,4%	8,1%
Ensemble		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Les tableaux 18 montrent aussi une grande différence dans l'utilisation des actions selon les DR : le module CAP est ainsi plus souvent une action principale à la DR de Tournai (9,7 % au lieu de 6,2 % pour l'ensemble de P2), le module COP à la DR de Mons (14,7 % au lieu de 11,4 % pour l'ensemble de P2), le module CRE à la DR de Charleroi (29,8 % au lieu de 20,6 % pour l'ensemble de P2) et la convention d'autonomie à la DR de Liège (33,4 % au lieu de 22,6 % pour l'ensemble de P2). Les DE principalement en formation sont aussi relativement plus nombreux aux DR d'Arlon, de Namur et de Verviers (respectivement 14,4 %, 14,4 % et 8,5 % au lieu de respectivement 3,5 %, 9,9 % et 5,3 % pour l'ensemble de P2) et moins nombreux aux DR de Charleroi et de Liège (respectivement 11,9 % et 16,9 % au lieu de respectivement 20,6 % et 22,6 % pour l'ensemble de P2). Les tableaux 19 montrent aussi que ce sont les DE ayant les plus faibles durées d'inoccupation qui connaissent principalement les sorties à l'emploi, la formation et les modules COP et CRE. Par exemple, les DE ayant une durée d'inoccupation de moins d'un mois correspondent dans P2 à 7,7 % des DE qui sont principalement à l'emploi, 6,8 % en formation et 8,8 % dans le module COP (au lieu de 4,4 % pour l'ensemble de P2).

Tableau 18a: La Direction régionale (DR) gestionnaire du dossier d'inscription des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Direction régionale (DR)	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
01. Mouscron	0,5%	3,0%	1,6%	2,7%	0,0%	1,3%	3,9%	1,2%	4,0%	1,7%
02. Tournai	3,2%	11,0%	6,6%	5,6%	4,9%	7,9%	7,8%	7,7%	6,6%	6,2%
03. Mons	15,4%	9,3%	16,3%	10,1%	10,7%	6,4%	12,2%	9,8%	9,3%	11,9%
04. La Louvière	15,4%	6,6%	9,8%	6,7%	12,6%	6,8%	7,2%	10,2%	10,5%	10,9%
05. Charleroi	23,0%	21,3%	21,1%	31,8%	9,7%	25,1%	21,7%	22,4%	20,0%	23,0%
06. Nivelles	5,1%	3,9%	3,8%	4,1%	5,8%	5,1%	4,2%	6,1%	3,7%	4,8%
07. Namur	9,2%	8,3%	8,6%	9,9%	15,5%	9,2%	8,8%	9,7%	7,8%	9,1%
08. Arlon	2,5%	1,5%	1,6%	4,2%	7,8%	2,1%	5,2%	3,1%	2,8%	2,7%
09. Huy	2,4%	3,7%	1,8%	2,5%	3,9%	2,4%	2,9%	3,6%	4,6%	2,9%
10. Liège	18,4%	25,1%	25,1%	17,5%	18,4%	30,3%	18,0%	22,2%	26,4%	22,0%
11. Verviers	4,9%	6,4%	3,8%	4,8%	10,7%	3,5%	8,1%	4,1%	4,2%	5,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 18b: La Direction régionale (DR) gestionnaire du dossier d'inscription des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Direction régionale (DR)	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
01. Mouscron	1,3%	3,2%	2,2%	2,6%	0,0%	1,0%	3,0%	1,6%	2,9%	1,8%
02. Tournai	5,1%	9,7%	6,2%	5,5%	5,1%	5,8%	5,5%	7,3%	6,4%	6,2%
03. Mons	15,0%	7,3%	14,7%	9,5%	8,5%	5,2%	12,1%	9,6%	9,3%	11,4%
04. La Louvière	14,1%	5,1%	10,1%	6,7%	13,6%	4,9%	8,6%	10,5%	8,5%	10,3%
05. Charleroi	19,0%	22,5%	19,1%	29,8%	11,9%	23,1%	19,8%	18,9%	19,9%	20,6%
06. Nivelles	6,2%	2,7%	5,0%	3,7%	0,8%	5,6%	3,2%	6,2%	4,0%	5,2%
07. Namur	9,5%	7,9%	7,9%	11,9%	14,4%	10,9%	14,4%	10,6%	7,8%	9,9%
08. Arlon	3,2%	2,4%	2,5%	5,6%	14,4%	3,0%	7,6%	3,3%	4,5%	3,5%
09. Huy	3,1%	3,2%	3,7%	2,2%	5,9%	3,0%	2,2%	3,9%	3,6%	3,1%
10. Liège	18,3%	27,8%	23,4%	16,5%	16,9%	33,4%	19,1%	22,8%	28,4%	22,6%
11. Verviers	5,1%	8,0%	5,2%	5,9%	8,5%	4,1%	4,5%	5,2%	4,6%	5,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 19a: La durée d'inoccupation des bénéficiaires de la population ciblée au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Durée d'inoccupation	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Moins d'un mois	6,1%	8,1%	13,1%	9,3%	11,7%	6,5%	12,2%	11,1%	13,2%	8,3%
1 mois à moins de 9 mois	12,3%	11,9%	16,3%	14,4%	11,7%	13,9%	17,1%	20,3%	17,2%	14,2%
9 mois à moins de 18 mois	15,7%	16,4%	13,5%	16,9%	22,3%	17,8%	17,3%	19,0%	17,7%	16,7%
18 mois à moins de 3 ans	18,2%	18,7%	15,3%	17,0%	15,5%	19,1%	19,4%	19,1%	18,1%	18,4%
3 ans à moins de 6 ans	20,2%	17,9%	21,3%	19,6%	24,3%	18,4%	17,3%	16,5%	16,0%	18,9%
6 ans et plus	27,5%	27,0%	20,3%	22,8%	14,6%	24,3%	16,6%	13,9%	17,7%	23,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 19b: La durée d'inoccupation des bénéficiaires de la population cible au moment de la réception de la lettre d'information selon l'action principale des DE sélectionnés lors de la seconde période

Durée d'inoccupation	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	Total
Moins d'un mois	3,0%	4,5%	8,8%	6,6%	6,8%	3,0%	5,7%	7,7%	8,1%	4,4%
1 mois à moins de 9 mois	11,9%	12,8%	16,7%	15,0%	18,6%	13,5%	16,3%	22,8%	20,1%	14,3%
9 mois à moins de 18 mois	12,9%	14,4%	16,0%	15,5%	14,4%	15,2%	17,1%	15,7%	15,8%	14,3%
18 mois à moins de 3 ans	16,9%	17,8%	16,5%	17,2%	21,2%	18,6%	19,0%	19,3%	17,3%	17,6%
3 ans à moins de 6 ans	22,7%	20,6%	19,8%	21,3%	21,2%	22,8%	21,0%	18,2%	18,3%	21,5%
6 ans et plus	32,6%	29,9%	22,2%	24,4%	17,8%	26,8%	20,9%	16,3%	20,4%	27,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Les tableaux 20 présentent les actions secondaires du DE, c'est-à-dire celles qui accompagnent l'action principale (dans laquelle le DE passe le plus temps). La majeure partie des actions principales sont accompagnées par des actions secondaires à l'exception du module SBS dont 64,6 % des DE dans P1 (57 % dans P2) ne réalisent que cette action sur toute la durée de leur suivi (six mois). A l'autre extrémité, certaines actions principales sont toujours associées à des actions secondaires, notamment avec celle du module SBS. C'est par exemple le cas de la convention d'autonomie : seulement 1,1 % des DE dans P1 (1 % dans P2) qui l'ont pour action principale n'effectue que cette action sur toute la durée de suivi ; 77,4 % du temps passé dans les actions secondaires dans P1 (85 % dans P2) est consacré en moyenne au module SBS. C'est par contre moins le cas avec les actions principales de formation où le module SBS ne représente en moyenne que 29 % du temps passé dans des actions secondaires dans P1 et 26,7 % dans P2. Ainsi, dans le dispositif du PAC, le module SBS reste central aussi bien pour les actions principales que secondaires. Pour les DE qui ont pour action principale l'emploi, la majeure partie de leur temps passé dans des actions secondaires est destinée en moyenne au module SBS (60,6 % dans P1 et 62,4 % dans P2) et à la convention d'autonomie (14,7 % dans P1 et 13,2 % dans P2). Enfin, alors que le temps moyen passé dans la formation durant le suivi apparaissait faible dans le tableau 11 (2,8 % dans P1 et 1,5 % dans P2), celui-ci se révèle par contre plus important dans les actions secondaires (jusqu'à 12,3 % du temps moyen passé dans les actions secondaires pour les DE ayant pour action principale le module SBS dans P1).

Tableau 20a: Le temps moyen passé dans les actions secondaires des bénéficiaires de la population ciblée selon l'action principale des DE sélectionnés pour un suivi de 6 mois

Actions secondaires	Action principale									Total des actions (Cf. Tableau 11)
	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	
SBS	-	69,4%	62,4%	59,1%	29,0%	77,4%	51,0%	60,6%	55,6%	45,1%
CAP	25,7%	-	7,4%	8,8%	10,5%	1,5%	8,8%	7,7%	12,7%	12,3%
COP	6,9%	2,1%	-	4,4%	6,6%	0,6%	2,8%	1,6%	3,8%	3,5%
CRE	8,1%	4,0%	6,5%	-	6,3%	0,9%	5,4%	4,2%	5,5%	5,3%
FOR	12,3%	5,0%	7,6%	6,8%	-	4,1%	7,3%	1,9%	4,5%	2,8%
AUT / LIS	9,0%	1,7%	2,6%	3,9%	2,5%	-	8,0%	14,7%	6,2%	11,8%
Autres	10,9%	8,1%	3,2%	3,7%	23,6%	3,3%	-	5,5%	6,8%	5,0%
Emploi	16,4%	4,0%	3,2%	6,4%	7,5%	9,3%	8,5%	-	4,9%	8,5%
Radiation	10,6%	5,7%	7,0%	7,0%	14,0%	2,7%	8,2%	3,9%	-	5,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	5.185	1.811	502	764	103	1.779	1.015	1.319	818	13.296
Pas d'actions secondaires	3.349	312	96	112	0	20	238	3	7	-
	64,6%	17,2%	19,1%	14,7%	0,0%	1,1%	23,4%	0,2%	0,9%	-

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

Tableau 20b: Le temps moyen passé dans les actions secondaires des bénéficiaires de la population cible selon l'action principale des DE sélectionnés pour un suivi de 6 mois

Actions secondaires	Action principale									Total des actions (Cf. Tableau 11)
	SBS	CAP	COP	CRE	FOR	AUT / LIS	Autres	Emploi	Radiation	
SBS	-	74,9%	62,0%	62,7%	26,7%	85,0%	62,0%	62,4%	59,2%	49,1%
CAP	32,1%	-	9,5%	7,8%	9,2%	1,3%	9,0%	7,4%	13,0%	12,1%
COP	6,7%	1,9%	-	4,2%	4,8%	0,4%	2,2%	1,5%	3,0%	3,0%
CRE	9,5%	3,4%	6,9%	-	5,8%	0,7%	4,0%	4,2%	5,4%	4,8%
FOR	5,5%	2,7%	5,0%	4,2%	-	1,4%	3,7%	1,0%	2,7%	1,5%
AUT / LIS	14,1%	1,7%	2,3%	3,1%	4,1%	-	5,0%	13,2%	5,0%	11,6%
Autres	9,3%	6,5%	3,6%	5,2%	29,5%	2,4%	-	7,5%	7,7%	4,8%
Emploi	13,8%	4,5%	5,1%	6,7%	8,5%	7,0%	8,8%	-	4,0%	8,8%
Radiation	8,9%	4,3%	5,6%	6,0%	11,5%	1,8%	5,2%	2,6%	-	4,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	18.449	5.119	1.222	1.982	118	5.499	2.471	4.067	1.842	40.769
Pas d'actions secondaires	10.525	891	241	339	0	53	638	182	0	-
	57,0%	17,4%	19,7%	17,1%	0,0%	1,0%	25,8%	4,5%	0,0%	-

Source: ONEM (Population ciblée, 2nd semestre 2005), Le Forem (Population cible, 2nd semestre 2005 et 1ier semestre 2006)

2. Evaluation de l'efficacité du PAC

Avec la collaboration méthodologique et technique de l'Université de Liège, la seconde partie vise à présenter l'évaluation de l'efficacité du PAC à partir de l'usage d'un modèle économétrique. Cette partie se présente donc en cinq parties : 1) la philosophie de l'estimation de l'efficacité du PAC, 2) la présentation de la méthodologie, 3) les données, 4) les statistiques descriptives sur les groupes de personnes utilisées pour l'analyse et 5) les résultats de l'évaluation de l'efficacité du PAC.

2.1. Philosophie de l'estimation de l'efficacité du PAC

Evaluer l'efficacité du PAC, par exemple en termes d'emploi, équivaut à répondre à la question suivante : **Le PAC a-t-il permis une meilleure (plus importante et/ou plus rapide) sortie vers l'emploi par rapport à ce qui se serait passé si le PAC n'avait pas été mis en œuvre ?**

Cela revient à comparer :

- les taux de sortie à l'emploi lorsque le PAC est mis en œuvre,
- aux taux de sortie à l'emploi qui auraient prévalu en l'absence du PAC.

Si les taux de sortie à l'emploi lorsque le PAC est mis en œuvre sont directement observables étant donné que le PAC a été mis en place et qu'il concerne l'ensemble du public cible, les taux de sortie à l'emploi en l'absence du PAC ne peuvent pas être observés pour ce public et doivent, dès lors, être estimés de manière indirecte.

De façon intuitive, si l'état du marché du travail et les caractéristiques des individus concernés étaient les mêmes, les taux de sortie à l'emploi qui auraient prévalu en l'absence du PAC devraient être équivalents à ceux qui prévalaient pendant la période précédant la mise en œuvre du PAC. Les taux de sortie à l'emploi qui prévalaient durant la période précédant la mise en place du PAC sont eux directement observables et peuvent donc être estimés sur base d'un **groupe contrôle** composé des personnes qui auraient été ciblées par le PAC s'il avait été mis en œuvre une année plus tôt.

La condition « si l'état du marché du travail et les caractéristiques des individus étaient les mêmes » peut être remplie en s'appuyant sur un modèle économétrique et en raisonnant conditionnellement à l'état du marché du travail (élimine l'effet de la conjoncture) et aux caractéristiques individuelles des personnes (élimine l'effet de composition des différents groupes).

Ainsi, de la comparaison, au travers d'un modèle économétrique, du groupe cible et du groupe contrôle, l'effet du PAC peut être déduit par simple différence.

Le contrôle d'éventuelles modifications (avant et après la mise en œuvre du PAC) de l'état du marché du travail (conjoncture et environnement) est particulièrement délicat. Il peut être amélioré en s'appuyant sur l'observation de deux groupes de contrôle supplémentaires : d'une part, les personnes de 40 à 50 ans qui auraient été ciblées par le PAC en 2004 et, d'autre part, les personnes de 40 à 50 ans qui auraient été ciblées en 2005 si le PAC avait concerné l'ensemble des moins de 50 ans pendant ses deux premières années de mise en œuvre.

Aucun de ces deux groupes de contrôle supplémentaires n'a effectivement été concerné par le PAC, ni en 2004, ni en 2005. L'observation, toujours au travers d'un modèle économétrique conditionnel, des différences temporelles entre ces deux groupes nous renseigne donc, indépendamment de l'effet du PAC, sur l'évolution de l'état du marché du travail entre 2004 et 2005.

En tenant compte de cette information supplémentaire, l'effet du PAC pour le groupe cible peut finalement et de façon plus fiable être estimé par double différence (au lieu de simple), c'est-à-dire par la différence entre le groupe ciblé et le groupe contrôle (des 30-40 ans en 2004) diminuée de la différence entre les deux groupes contrôles des personnes de 40 à 50 ans en 2004 et 2005.

2.2. Méthodologie

Le modèle économétrique utilisé dans le cadre de cette étude est un **modèle de durée conditionnel discret (base mensuelle)**[1] qui permet de spécifier la probabilité de passer d'un état à un ou plusieurs autres états (la formation -qualifiante et pré-qualifiante- et l'emploi) au cours du temps en fonction des caractéristiques différentes des individus concernés (niveau d'études, géographique, etc.), de leur groupe d'appartenance (groupe cible, groupes contrôle) ainsi que de l'état du marché du travail.

Deux types de modèles ont été considérés :

1. Modèle à deux sorties concurrentes : formation et emploi.
2. Modèle à une sortie : emploi.

Dans le modèle à deux sorties concurrentes, un individu est considéré comme sorti de son état initial dès qu'il y a un mouvement vers une des deux sorties (formation ou emploi). Ainsi, une personne qui participe à une action de formation est considérée comme sortie de son statut de départ dans le modèle à deux sorties concurrentes, ce qui n'est pas le cas dans le modèle à une sortie qui permet donc de prendre en compte les sorties en emploi qui ont lieu après une action de formation.

Le modèle à deux sorties concurrentes est utilisé pour évaluer l'efficacité en termes de formation, et celui à une seule sortie l'efficacité du PAC en termes d'emploi.

Les estimations ont été réalisées séparément pour différentes sous-populations :

- hommes peu qualifiés et femmes peu qualifiées[2],
- hommes qualifiés et femmes qualifiées, et
- hommes très qualifiés et femmes très qualifiées.

afin de déterminer l'effet du PAC pour ces différentes sous-populations et non seulement pour la population dans son ensemble.

Outre le sexe et la qualification, les autres variables intégrées dans le modèle sont :

- l'âge,
- la durée d'inoccupation,
- des effets calendriers,
- des effets régionaux,
- le taux de chômage (par région, sexe et qualification).

Le modèle distingue également l'effet du PAC pendant les trois premiers mois et l'effet dans les mois suivants[3].

Par rapport à ce qui a été réalisé dans l'évaluation de la première phase du plan d'accompagnement, l'efficacité en termes de participation à des actions d'accompagnement n'a pas été étudiée par un modèle économétrique. Les seules informations disponibles sur base des statistiques descriptives sont en effet tout-à-fait suffisantes pour pouvoir conclure à un effet positif et massif du PAC sur cet aspect (voir Tableau 22).

2.3. Données

Quatre groupes de personnes ont donc été utilisés dans l'analyse :

---

[1] Pour quelques éléments supplémentaires d'explication sur ce type de modèle économétrique, voir Annexe 1.

[2] Est considérée comme peu qualifiée, une personne qui n'est pas diplômée du secondaire, comme qualifiée, une personne diplômée du secondaire ou de l'apprentissage et comme très qualifiée, une personne diplômée de l'enseignement supérieur.

[3] Les personnes sont suivies, depuis leur sélection, jusqu'à fin juin de l'année qui suit. Cela correspond –selon le mois de sélection – à un suivi entre 6 et 12 mois. A aucun moment, une personne faisant partie d'un groupe contrôle n'est donc susceptible de bénéficier du PAC.

1. les personnes âgées de 30 à 39 ans qui ont effectivement reçu une lettre d'avertissement de l'ONEM au cours du second semestre 2005 (groupe 1).
2. les personnes âgées de 30 à 39 ans qui auraient reçu une lettre d'avertissement de l'ONEM au cours du second semestre 2004 si le PAC avait été mis en place un an plus tôt pour ce groupe d'âge (groupe 2).
3. les personnes âgées de 40 à 49 ans qui auraient reçu une lettre d'avertissement de l'ONEM au cours du second semestre 2005 si le PAC avait été d'application à cette période pour ce groupe d'âge (groupe 3).
4. les personnes âgées de 40 à 49 ans qui auraient reçu une lettre d'avertissement de l'ONEM au cours du second semestre 2004 si le PAC avait été d'application à cette période pour ce groupe d'âge (groupe 4).

Toutes les données concernant les identifiants des personnes ont été fournies par l'ONEM[4]. Les groupes 2 à 4 ont été déterminés sur base de simulations effectuées au mois d'avril 2007 par l'ONEM[5].

Pour toutes ces personnes, deux types d'actions sont examinés :

1. Une entrée en **formation** (qualifiante et/ou pré-qualifiante[6]).
2. Une entrée à l'**emploi**.

Les données de la formation sont extraites de la Paie Stagiaires. Les données sur les mises à l'emploi sont issues des flux DIMONA.

2.4. Statistiques descriptives sur les groupes de personnes utilisés pour l'analyse

Dans la première partie du rapport, la population des personnes âgées de 30 à 39 ans et ciblées par l'ONEM au cours du 2ème semestre 2005 (17.881 personnes) a été décrite.

Pour cette deuxième partie du rapport, nous nous sommes limités à une sous-population[7] de 12.443 personnes sur base des critères suivants :

1. ne pas être à l'emploi ou en formation au moment de la lettre d'avertissement ;
2. ne pas avoir été en formation ou à l'emploi dans les 6 mois qui précèdent la lettre d'avertissement ;
3. être inoccupé (sur base de la date Eurostat) depuis au minimum 6 mois ;
4. être âgé de 31 ans au 1er juillet.

Les trois premiers critères s'expliquent par un souci d'obtenir une population homogène de personnes qui sont éloignées du marché de la formation et de l'emploi et pour lesquels une entrée en formation et/ou en emploi après la lettre d'avertissement représente une plus-value dans leurs parcours.

Le 4ème critère s'explique par le souci de la plus grande cohérence entre ce groupe de personnes qui ont effectivement reçu une lettre d'avertissement (groupe 1) et le groupe contrôle des personnes du même groupe d'âge qui auraient reçu une lettre d'avertissement au 2ème semestre 2004 si le PAC avait été d'application (groupe 2). En effet, il est apparu qu'il y avait peu de personnes âgées de 30 ans dans le groupe 1 car les personnes âgées de 30 ans au second semestre 2005 ont pu être ciblées par l'ONEM dans le cadre de la 1ère phase du PAC (moins de 30 ans) l'année précédente.

[4] Concernant le groupe 1 : il existe de légères différences entre le public cible ONEM selon la source ONEM ou selon la source Forem qui reçoit les identifiants des personnes ciblées par des flux de données qui lui parviennent via la Banque Carrefour de Sécurité Sociale. Ces différences ont été évoquées dans la 1ère partie du rapport.
[5] Ces simulations des groupes de contrôle par l'ONEM lui-même - par rapport à des simulations réalisées par le Forem sur base de ses propres données comme lors de l'évaluation de la 1ère phase - assurent une fiabilité accrue des résultats.
[6] C'est une différence par rapport à l'évaluation de la première phase où nous n'avions pas pu prendre en compte les formations pré-qualifiantes sous la rubrique formation.
[7] Des statistiques de composition de la sous-population utilisée pour l'estimation et de la sous-population exclue de l'estimation sont disponibles en Annexe 2.

Dans la simulation du groupe 2, ces personnes âgées de 30 ans apparaissent, d'où l'incohérence qui a été résolue par ce critère additionnel.

La même sélection a été réalisée sur les quatre groupes utilisés pour l'estimation de l'efficacité.

La délimitation selon ces 4 critères permet d'envisager des populations d'individus les plus cohérentes possibles, dont l'hétérogénéité peut raisonnablement être captée par les variables prises en compte dans le modèle.

Ci-après sont présentées quelques statistiques en bref sur ces groupes.

Tableau 21: Composition des groupes cible et de contrôle de l'échantillon considéré

		31 à 39 ans				40 à 49 ans			
		2004		2005		2004		2005	
Effectifs des groupes		14.995		12.443		19.913		19.335	
Région	*Nivelles*	807	5,4%	571	4,6%	1.260	6,3%	1.155	6,0%
	Hainaut	7.589	50,6%	6.888	55,4%	9.910	49,8%	9.269	47,9%
	Liège-Huy-Verviers	4.590	30,6%	3.572	28,7%	6.049	30,4%	6.251	32,3%
	Namur-Arlon	2.009	13,4%	1.412	11,3%	2.694	13,5%	2.660	13,8%
Sexe	*Homme*	5.301	35,4%	4.482	36,0%	8.656	43,5%	8.323	43,0%
	Femme	9.694	64,6%	7.961	64,0%	11.257	56,5%	11.012	57,0%
Durée d'inoccupation	*6 mois à 1 an*	820	5,5%	655	5,3%	712	3,6%	693	3,6%
	1 à 2 ans	3.037	20,3%	2.253	18,1%	3.085	15,5%	2.788	14,4%
	2 à 5 ans	5.070	33,8%	4.272	34,3%	5.611	28,2%	5.542	28,7%
	5 à 10 ans	3.676	24,5%	3.242	26,1%	4.799	24,1%	4.721	24,4%
	10 à 20 ans	2.386	15,9%	2.019	16,2%	4.691	23,6%	4.618	23,9%
	plus de 20 ans	6	0,0%	2	0,0%	1.015	5,1%	973	5,0%
Qualification	*Peu qualifiés*	9.285	61,9%	7.550	60,7%	14.475	72,7%	13.592	70,3%
	Qualifiés	4.669	31,1%	4.062	32,6%	4.368	21,9%	4.634	24,0%
	Très qualifiés	1.041	6,9%	831	6,7%	1.070	5,4%	1.109	5,7%
Mois de sélection (lettre)	*Juillet*	372	2,5%	1.234	9,9%	3.283	16,5%	3.443	17,8%
	Août	2.607	17,4%	2.197	17,7%	3.297	16,6%	3.338	17,3%
	Septembre	2.946	19,6%	1.699	13,7%	3.246	16,3%	3.321	17,2%
	Octobre	2.871	19,1%	2.190	17,6%	3.252	16,3%	2.236	11,6%
	Novembre	3.080	20,5%	2.378	19,1%	3.362	16,9%	3.303	17,1%
	Décembre	3.119	20,8%	2.745	22,1%	3.473	17,4%	3.694	19,1%
Age	31 à 33 ans	11.724	78,2%	10.564	84,9%	0	0,0%	0	0,0%
	34 à 36 ans	2.671	17,8%	1.528	12,3%	0	0,0%	0	0,0%
	37 à 39 ans	600	4,0%	351	2,8%	0	0,0%	0	0,0%
	40 à 42 ans	0	0,0%	0	0,0%	13.122	65,9%	13.464	69,6%
	43 à 45 ans	0	0,0%	0	0,0%	6.145	30,9%	5.223	27,0%
	46 à 49 ans	0	0,0%	0	0,0%	646	3,2%	648	3,4%

Peu de différences sont observées entre les deux années pour une même classe d'âge[8].

Par contre, des différences de composition sont observées entre d'une part, les groupes « 31 à 39 ans » et, d'autre part, les groupes « 40 à 49 ans », en particulier en termes de sexe et de qualification (et d'âge de manière évidente). Elles ne sont cependant guère problématiques car les estimations se font conditionnellement à toutes ces variables (voir partie 2.2).

2.5. Résultats de l'évaluation de l'efficacité du PAC

Les résultats sont présentés en trois phases. Sont détaillés, dans un premier temps (point 2.5.1), les effets estimés du PAC sur la participation à des actions d'accompagnement, puis dans un deuxième temps (point 3.5.2), les effets estimés du PAC sur les taux de sortie mensuels individuels dans les différentes sous-populations envisagées. Enfin, la partie 3.5.3 présente les effets agrégés du PAC,

[8] Pour le lecteur qui s'inquiéterait de la dissemblance qui apparait dans les répartitions du mois de sélection entre les deux groupes « 31 à 39 ans » en ce qui concerne le mois de juillet, celle-ci s'explique par la sélection qui a été réalisée (cf. ci-dessus), et n'influence pas l'estimation car les effets calendriers sont pris en compte dans la modélisation.

calculés sur base des effets estimés au niveau individuel, dans ces sous-populations et dans la population totale en termes de sortie à l'horizon de 3, 6 et 9 mois.

2.5.1. Résultats de l'estimation de l'efficacité du PAC au niveau de la participation à des actions d'accompagnement

Selon le tableau 22, l'effet du PAC est notable dès les trois premiers mois qui suivent la lettre d'avertissement de l'ONEM (de 1,6 % à 69,7 %). Il est cependant à noter qu'il n'y a pas de véritable approche préventive de la part du Forem pour les personnes ciblées par l'ONEM au second semestre 2005 étant donné que l'approche préventive se met en place au même moment (participation à des actions d'accompagnement dans les six mois qui précèdent la lettre : 3,3 % pour le groupe 2004 contre 4,3 % pour le groupe 2005). Enfin, en regardant la participation à l'accompagnement endéans x mois, il est observé une brusque hausse à partir du 13ème mois (pas dans le tableau 22) pour le groupe 2004, ce qui est assez normal étant donné qu'on arrive au second semestre 2005, c'est-à-dire le moment à partir duquel ils sont ciblés tant par le Forem que par l'ONEM.

Tableau 22: Composition des groupes cible et de contrôle de l'échantillon considéré

		Groupe			
		31 à 39 ans		40 à 49 ans	
		2004	2005	2004	2005
Effectif des groupes		14995	12443	19913	19335
Participation à des actions d'accompagnement	**Endéans les 3 mois**	237	8.671	231	334
		1,6%	69,7%	1,2%	1,7%
	Endéans les 6 mois	504	9.245	476	604
		3,4%	74,3%	2,4%	3,1%
	Endéans les 9 mois	777	9.563	735	1.360
		5,2%	76,9%	3,7%	7,0%
	Endéans les 12 mois	1031	9772	945	2241
		6,9%	78,5%	4,7%	11,6%
Participation à des actions d'accompagnement dans les 6 mois précédant la lettre	**Non**	14.496	11.906	19.295	18.663
		96,7%	95,7%	96,9%	96,5%
	Oui	499	537	618	672
		3,3%	4,3%	3,1%	3,5%

2.5.2. Résultats de l'estimation de l'efficacité du PAC au niveau individuel

Les résultats détaillés ci-dessous sont directement dérivés des estimations par sous-population. Les chiffres en gras correspondent à des effets avérés[9], les chiffres normaux à des effets vraisemblables et les chiffres entre parenthèses à des effets non avérés.
Les chiffres présentés correspondent à l'effet multiplicateur induit par le PAC sur la probabilité mensuelle individuelle d'être « sorti »[10] soit au moyen d'une action de formation ou d'emploi.

EFFET SUR LES PERSONNES PEU QUALIFIEES

Les personnes peu qualifiées sont majoritaires dans le public considéré (7.550 individus sur 12.443), l'effet du PAC dans cette population a donc un poids important sur l'effet du PAC sur le public dans son ensemble.

---

[9] L'effet est considéré comme avéré lorsque le seuil de signification statistique (la P-valeur) du paramètre correspondant est inférieur à 0,05, comme vraisemblable si la P-valeur est comprise entre 0,05 et 0,10 et comme non avéré si la P-valeur est supérieur à 0,10. Un seuil de signification statistique de moins de 0,05 signifie que le résultat pourrait être dû au hasard avec moins de 5 chances sur 100. Autrement dit, plus la P-valeur est faible, moins il est vraisemblable que le résultat obtenu soit le fruit du hasard.

[10] Plus précisément, sur la probabilité d'être « sorti » du statut de demandeur d'emploi inoccupé au cours d'une période si tel n'était pas le cas jusqu'alors (notion de hasard : voir Annexe 1). Par simplification, dans la suite de ce document, nous avons transformé cette probabilité en taux et elle sera mentionnée -un peu abusivement- comme « taux de sortie mensuel » (voir tableaux ci-dessous).

Tableau 23: Effet du PAC pour les hommes peu qualifiés			
Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	0,24%	**x 2,16**	**x 3,23**
Emploi	1,74%	**x 1,64**	**x 1,57**
Population utilisée pour l'estimation: 20.426 personnes			
Population traitée: 3.158 personnes			

Sans la mise en application du plan, concernant la formation, 2,4 personnes sur 1.000 demandeurs d'emploi en début de mois seraient sortis en moyenne[11] vers une formation.
L'effet du PAC se manifeste dès les 3 premiers mois qui succèdent à l'envoi de la lettre d'avertissement et s'amplifie même dans les mois suivants. Cet impact est de forte ampleur vu qu'il fait plus que doubler la probabilité d'entrer en formation.

Le plan a également un effet substantiel sur les sorties en emploi qui sont multipliées par environ 1,6 sur toute la période. L'effet pendant les 3 premiers mois (+ 64 %) n'est pas significativement différent de celui observé pendant les mois suivants (+ 57 %).

Rappel : Pas d'effet sur l'emploi n'était avéré pour les hommes peu qualifiés de moins de 30 ans. Concernant la formation, les résultats ne sont pas comparables car, cette année ont pu être prises en compte les formations pré-qualifiantes.

Tableau 24: Effet du PAC pour les femmes peu qualifiées			
Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	0,17%	**x 3,71**	**x 4,24**
Emploi	1,12%	**x 2,02**	**x 1,82**
Population utilisée pour l'estimation: 24.476 personnes			
Population traitée: 4.392 personnes			

Des différences entre les hommes et les femmes peu qualifiés auraient existé en l'absence du PAC concernant les sorties en formation. Seules 1,7 sur 1.000 personnes entrent en formation en moyenne mensuellement.

Le PAC a un effet indéniable, et plus important encore que pour les hommes (mais lié aux plus faibles taux en l'absence du PAC), sur les probabilités de sortie en formation qui sont multipliées par 3,71 en première période et davantage encore les mois suivants, ce qui permet au taux de formation des femmes peu qualifiées d'atteindre un niveau proche de celui de leurs homologues masculins (voir partie 3.5.3).

Cet effet sur les sorties en formation ne se fait pas au détriment d'un impact sur l'emploi. Le taux de sortie moyen mensuel en l'absence du PAC aurait été de 1,12 %, les sorties de la demande d'emploi vers un contrat de travail sont suite à la mesure multipliées par deux (2,02 en première période et 1,82 en seconde).

Rappel : Effet avéré sur l'emploi pour les femmes peu qualifiées de moins de 30 ans pendant les trois premiers mois -mais plus faible que celui pour leurs consœurs de 31 à 39 ans- et un effet vraisemblable pendant les moins suivants - alors qu'il est ici avéré et de plus forte ampleur.

[11] En moyenne sur 12 mois et pour un individu moyen de la sous-population, c'est-à-dire dont l'âge correspond à l'âge moyen du groupe, dont la durée d'inoccupation est la durée d'inoccupation moyenne du groupe, etc. Tous les taux de sortie mensuels moyens reportés dans les tableaux suivants sont définis de la même façon.

EFFET SUR LES PERSONNES QUALIFIEES

Les personnes qualifiées représentent près d'un tiers (32,6 %) du public considéré.

Tableau 25: Effet du PAC pour les hommes qualifiés

Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	0,44%	**(x 1,39)**	**x 3,00**
Emploi	2,34%	**(x 1,29)**	x 1,31
Population utilisée pour l'estimation: 4.969 personnes			
Population traitée: 1.069 personnes			

Tableau 26: Effet du PAC pour les femmes qualifiées

Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	0,39%	**x 2,09**	**x 2,20**
Emploi	1,29%	**x 1,99**	**x 2,09**
Population utilisée pour l'estimation: 12.764 personnes			
Population traitée: 2.993 personnes			

Les taux mensuels moyens d'entrée en formation auraient été en l'absence du plan d'environ 4 pour 1.000. Il n'existe pas de différence si importante entre les hommes et les femmes.

Le PAC a eu un impact notable en termes de formation pour les hommes (probabilité de sortie vers la formation multipliée par trois), mais uniquement après un certain délai. Pour les femmes, le plan multiplie par deux les sorties en formation et produit ces effets dès les premiers mois sans pour autant que ceux-ci s'amenuisent par la suite.

En l'absence de la mesure, le taux mensuel moyen de sortie à l'emploi aurait été 2,3 pour 100 pour les hommes qualifiés et de 1,3 pour 100 pour leurs conscœurs. Notons que ce taux est, pour les hommes, supérieur à ce qui est observé pour leurs homologues peu qualifiés (2,34 % versus 1,74 %). Cette constatation est moins nette pour les femmes (1,29 % versus 1,12 %).

Le PAC a un effet positif vraisemblable sur les sorties à l'emploi des hommes (+ 31 %) mais uniquement en seconde période.

A l'instar de ce qui est estimé pour les femmes peu qualifiées, le plan produit des effets notables sur les sorties en emploi (multipliées par 2) des femmes qualifiées, tant en première qu'en seconde période.

Rappel : Pas d'effet avéré ni même vraisemblable sur les sorties en emploi des hommes qualifiés de moins de 30 ans. Pas d'effet avéré voire même un effet vraisemblable mais négatif sur les sorties en emploi des femmes qualifiées de moins de 30 ans.

EFFET SUR LES PERSONNES TRES QUALIFIEES

Les personnes très qualifiées sont minoritaires dans la population, elles représentent 6,7 % de l'ensemble.

Tableau 27: Effet du PAC pour les hommes très qualifiés			
Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	1,28%	(x 0,62)	(x 1,34)
Emploi	3,01%	(x 1,21)	(x 1,08)
Population utilisée pour l'estimation: 1.367 personnes			
Population traitée: 255 personnes			

Tableau 28: Effet du PAC pour les femmes très qualifiées			
Type de sortie	Taux de sortie mensuel **sans PAC** (moyenne sur 12 mois)	Effet sur la probabilité de sortie pendant	
		les trois premiers mois	les mois suivants
Formation	0,68%	(x 1,61)	**x 2,63**
Emploi	3,00%	(x 1,11)	(x 1,27)
Population utilisée pour l'estimation: 2.684 personnes			
Population traitée: 576 personnes			

En l'absence du plan, le taux de sortie mensuel moyen en formation est pour les hommes de 13 pour 1.000, ce qui représente un taux élevé par rapport à leurs homologues moins qualifiés. Pour les femmes, il atteint difficilement la moitié de ce résultat, soit 7 pour 1000.

Cette différence entre hommes et femmes très qualifiés au niveau de la formation ne se retrouve absolument pas concernant les taux moyens mensuels de sortie à l'emploi qui s'élèvent à 3 % quel que soit le sexe. Ce n'est pas le cas pour les personnes moins qualifiées.
Le PAC ne semble pas avoir d'influence sur le parcours des hommes très qualifiés. Il faut cependant noter qu'il est difficile d'obtenir des résultats statistiquement avérés dès lors que, comme ici, l'estimation ne s'appuie que sur une population très limitée[12].

Le plan a par contre un effet avéré et très important sur les entrées en formation pour les femmes très qualifiées, mais avec un certain délai. Concernant les sorties à l'emploi, aucun effet avéré n'est identifié. Comme ci-dessus, il faut toutefois noter que la population sur laquelle s'appuie l'estimation est assez limitée.

Rappel : Pas d'effet le parcours des hommes de moins de 30 ans en termes d'emploi mais bien en termes de formation[13] (un doublement dans les trois premiers mois). Par contre, pour les femmes, influence avérée sur les sorties en emploi en première période avec un facteur multiplicatif de 1,30.

2.5.3. Effet agrégé de la mise en œuvre du PAC

Sur base des estimations individuelles, on peut reconstituer -pour la population ciblée et pour la période de mise en œuvre du PAC- la situation qui aurait prévalu si le plan d'accompagnement n'avait pas été mis en œuvre.

Dans les tableaux présentés ci-dessous, les situations sans PAC et avec PAC se rapportent toutes deux aux mêmes personnes et à la même période calendrier. L'état « Sans PAC » rend compte des parcours au cas où le PAC n'aurait pas été mis en œuvre alors que l'état « Avec PAC » se rapporte au cas où le plan est d'application.

---

[12] Dans une telle situation, étant donné la faible précision d'estimation, pour obtenir des effets avérés, il faut que ceux-ci soient de très forte ampleur.
[13] Pour les personnes très qualifiées, la comparaison avec les jeunes de moins de 30 ans est assez pertinente vu que les formations pré-qualifiantes sont peu fréquentes (20,7 % des formations dans P1 et 21,5 % dans P2, Cf. Partie 1).

SITUATION AVEC ET SANS PAC EN TERMES DE FORMATION

Tableau 29: Effet du PAC sur la formation par sous-population (sexe et qualification)

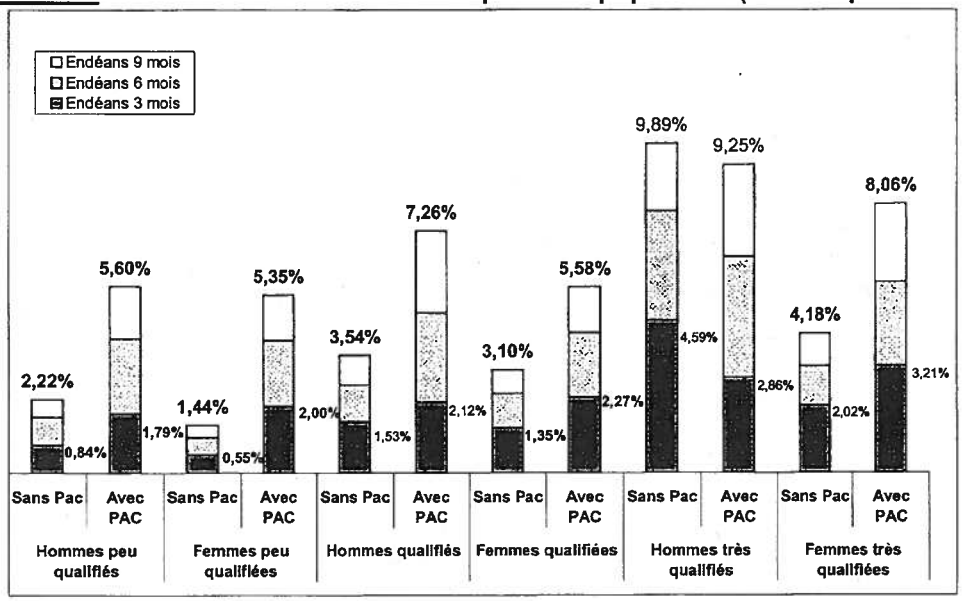

→ Situation qui aurait prévalu en l'absence du PAC[14] :

- Un taux de formation très variable selon les sous-populations.
- Moins de deux femmes peu qualifiées (1,44) sur 100 sortent en formation endéans les 9 mois et les hommes peu qualifiés ne sont guère plus nombreux (2,22). Ces taux sont faibles bien que sont ici incluses tant les formations qualifiantes que les formations pré-qualifiantes.
- Les taux de formation augmentent avec le niveau de qualification, les femmes se formant moins que leurs confrères de même niveau de qualification.
- Pour les femmes très qualifiées, le taux de formation atteint 4,18 % endéans 9 mois.

→ Situation en présence du PAC[15]:

- Un accroissement notable du taux de formation endéans 9 mois des femmes peu qualifiées qui passe de 1,44 % à 5,35 %. La progression du taux de formation est également importante pour les hommes non qualifiés dont le taux de sortie en formation atteint, suite au PAC, 5,60 %.
- L'amélioration des taux de formation se marque également chez les hommes qualifiés avec un taux qui atteint 7,26 % endéans les 9 mois. La progression se note aussi pour les femmes qualifiées mais à moindre échelle, la différence qui existait avec leurs confrères se creuse donc encore.

[14] Les effets avérés sont représentés dans le graphique par une mise en **gras** des taux endéans les 9 mois. Seuls ces effets seront donc commentés.
[15] Les effets avérés sont représentés dans le graphique par une mise en **gras** des taux endéans les 9 mois. Seuls ces effets seront donc commentés.

- Les taux de sortie en formation des femmes très qualifiées dépasse la barre des 8 % endéans les 9 moins.

SITUATION AVEC ET SANS PAC EN TERMES D'EMPLOI

Tableau 30: Effet du PAC sur l'emploi par sous-population (sexe et qualification)

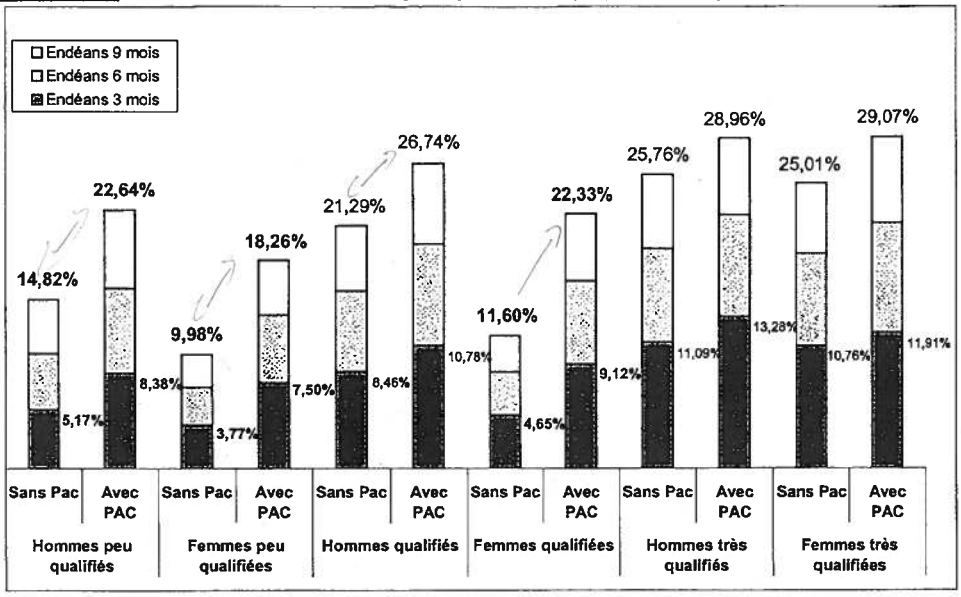

→ Situation qui aurait prévalu en l'absence du PAC[16]:

- Un taux de sortie vers l'emploi endéans 9 mois qui varie de 9,98 % à environ 25 % selon les sous-populations.
- Un taux de sortie vers l'emploi qui augmente avec la qualification, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.
- A qualification égale, un taux de sortie vers l'emploi inférieur pour les femmes.

→ Situation en présence du PAC[17]:

- Les femmes peu qualifiées bénéficient fortement de la mise en place du PAC, avec un taux de sortie endéans 9 mois qui passe de 9,98 % à 18,26 %. La même situation se retrouve pour leurs homologues masculins avec un taux de sortie endéans 9 mois qui progresse également de façon importante.
- A l'instar de leurs consœurs peu qualifiées, les femmes qualifiées ont également un taux de sortie vers l'emploi nettement plus élevé -un quasi doublement endéans 9 mois- suite à l'application du PAC. L'effet du PAC sur les sorties en emploi pour les hommes qualifiés est vraisemblablement positif également mais est estimé avec moins de précision (voir partie 3.5.2, tableau 25).

[16] Idem note 14.
[17] Idem note 15.

SITUATION AVEC ET SANS PAC POUR L'ENSEMBLE DU PUBLIC CONSIDERE

En agrégeant les effets du PAC par sous-population décrits ci-avant, l'effet du PAC peut être reconstitué pour l'ensemble de la population cible considérée.

Tableau 31: Effets pour l'ensemble de la population considérée (12.443 pers.)

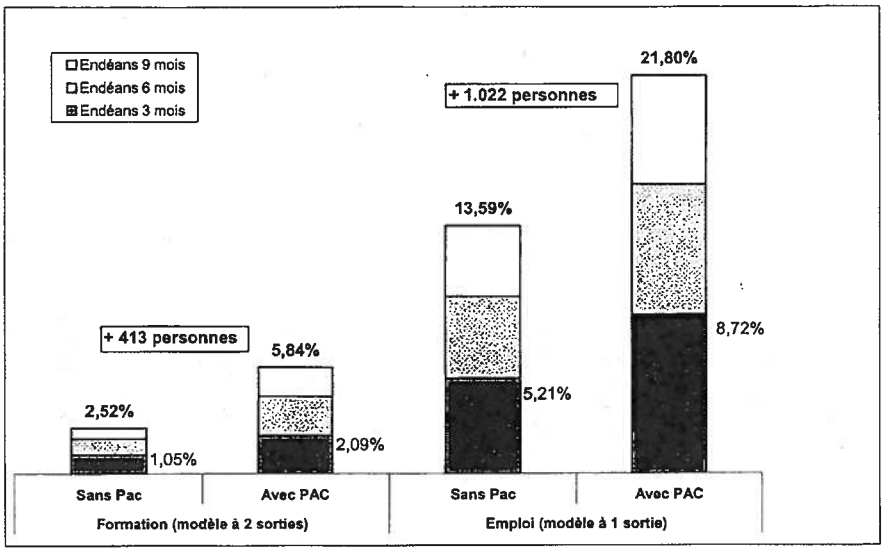

→ Situation qui aurait prévalu en l'absence du PAC :

- Un taux de sortie vers la formation endéans 9 mois de 2,52 % (soit 313 personnes), ce taux étant fortement influencé par la proportion de femmes non qualifiées et qualifiées qui ont un taux de formation peu élevé.

- Un taux de sortie vers l'emploi de 5,21 % endéans 3 mois et de 13,59 % endéans 9 mois.

→ Situation en présence du PAC :

- Le taux de formation passe à 5,84 % endéans 9 mois, soit une augmentation estimée de 413 personnes (+ 132 %) liée à la mise en place du PAC.

- Le taux de sortie vers l'emploi augmente également, essentiellement par l'amélioration substantielle tant chez les personnes peu qualifiées que chez les femmes qualifiées. A l'horizon de 9 mois, près de 22 % des individus sont sortis vers un emploi.

Synthèse et conclusion

L'évaluation de la 2ème phase du Plan d'Accompagnement des Chômeurs relative aux personnes ciblées âgées d'au moins 30 ans lors du premier semestre de son application (juillet 2005 à décembre 2005) vise à répondre à deux objectifs : 1) décrire les caractéristiques et les parcours d'accompagnement et de formation de la population ciblée par l'ONEM, 2) évaluer l'efficacité du PAC sur base d'un modèle économétrique de durée sur le public ciblé par l'ONEM de manière curative.

L'analyse descriptive conduit à deux conclusions principales. La première est donnée par l'analyse des caractéristiques qui indique que la population ciblée correspond à un ensemble de chômeurs de longue durée dont les spécificités principales sont d'être féminine, peu qualifiée, localisée dans certaines Directions régionales (DR) (Charleroi, La Louvière, Liège et Mons) et inoccupée depuis au moins 18 mois. Ce résultat s'explique surtout par les critères d'éligibilité du dispositif : l'ONEM envoie en principe la lettre d'avertissement pendant le 13ème mois de chômage (pour les chômeurs âgés de 25 ans ou plus). Les bénéficiaires âgés de 30 à 39 ans sont donc de manière quasi-obligatoire des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire ayant une durée de chômage d'au moins 12 mois. La seconde est déduite de l'analyse de la dynamique des parcours d'accompagnement et de formation : le module de base « SBS » est l'action centrale du processus d'accompagnement aussi bien pour les actions principales (dont le demandeur d'emploi -DE- passe la majeure partie de son temps de suivi) que pour les actions secondaires (pour lesquelles le DE passe le restant de son temps de suivi).

L'analyse d'efficacité du PAC a été réalisée au moyen d'un modèle économétrique de durée. L'objectif est de répondre à la question suivante : le PAC a t-il permis une meilleure (plus importante et/ou plus rapide) participation à des actions d'accompagnement, de formation et/ou d'emploi par rapport à ce qui se serait passé si le PAC n'avait pas été mis en œuvre ?

Découlant de cette étude, les résultats suivants :

EFFETS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT

La participation à des actions d'accompagnement est notable dès les trois premiers mois qui suivent la lettre d'avertissement de l'ONEM (de 1,6 % à 69,7 %). Il est cependant à noter qu'il n'y a pas de véritable approche préventive de la part du Forem pour les personnes ciblées par l'ONEM au second semestre 2005 étant donné que l'approche préventive se met en place au même moment (participation à des actions d'accompagnement dans les six mois qui précèdent la lettre : 3,3 % pour le groupe 2004 contre 4,3 % pour le groupe 2005).

EFFETS EN MATIERE DE FORMATION

Les taux de formation, en ce compris les formations qualifiantes et pré-qualifiantes, qui auraient prévalu en l'absence du plan sont faibles, particulièrement pour les personnes peu qualifiées (1,4 % de sortie vers la formation endéans les 9 mois pour les femmes et 2,2 % pour les hommes). Ces taux de formation augmentent cependant avec la qualification des chômeurs mais le différentiel entre hommes et femmes persiste quel que soit le niveau d'éducation.

Le PAC a un effet massif et significatif sur les sorties en formation et ce dans cinq des six sous-populations examinées. En général, l'effet se manifeste dès les premiers mois (pour les peu qualifiés et pour les femmes qualifiées) ou après un certain délai (pour les hommes qualifiés et pour les femmes très qualifiées). Dans les cas où l'effet du plan se produit dès la première période de suivi, celui-ci perdure dans la période suivante et même s'amplifie pour les personnes peu qualifiées.

L'effet est d'autant plus important que la qualification des personnes est faible. Le plus grand impact s'observe sur les femmes peu qualifiées pour lesquelles le taux de formation endéans 9 mois passe de 1,4 % à 5,4 %. Pour l'ensemble de la population considérée, le taux de formation global passe de 2,5 % à 5,8 % (soit une progression relative de + 132 %), ce qui représente encore une augmentation nette de 413 personnes en formation sur les 12.443 individus.

EN TERMES D'INSERTION A L'EMPLOI

Les taux d'emploi, qui auraient prévalu en l'absence du plan sont assez faibles, particulièrement pour les femmes peu qualifiées et qualifiées (respectivement 9,98 % et 11,60 % de sortie vers l'emploi endéans les 9 mois). Concernant les personnes peu qualifiées et qualifiées, les taux de sortie vers l'emploi sont plus importants pour les hommes. A l'opposé, on n'observe pas de différence significative relative aux sorties à l'emploi en l'absence du PAC entre les hommes et les femmes très qualifiés.

Le PAC a un effet significatif sur les sorties en emploi et ce dans trois (voire quatre si on inclut l'effet vraisemblable pour les hommes qualifiés) des six sous-populations examinées. L'ampleur de cet effet varie selon les sous-populations mais, par sous-population, il reste stable entre la première et la seconde période de suivi. Il est considérable pour les femmes peu qualifiées et qualifiées où on observe un doublement des taux de sorties à l'emploi. Il est également important pour les hommes peu qualifiés (augmentation d'environ 60 %).
En termes d'impact sur les sorties à l'emploi endéans 9 mois, cela se traduit par un taux qui passe de 10 % à 18,3 % et de 11,6 % à 22,3 % pour les femmes qualifiées. Pour la troisième sous-population, les hommes peu qualifiés, le taux de sortie à l'emploi endéans 9 mois passe de 14,8 % à 22,6 %.

Pour l'ensemble de la population considérée, le taux de sortie à l'emploi global passe de 13,6 % à 21,8 % (soit une progression relative de + 60 %), ce qui représente encore une augmentation nette de 1.022 personnes sorties vers un emploi sur les 12.443 individus. Si on extrapole ce résultat à la population cible du second semestre 2005 et du premier semestre 2006 avec les quatre mêmes critères de sélection que la partie 2.4, cela représenterait une augmentation nette de 3.425 personnes sorties vers un emploi sur les 41.694 individus sélectionnés grâce au plan d'accompagnement.

Bibliographie

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés du 30 avril 2004 relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs, *Moniteur belge du 25/07/2007*, n°222-2007 : pp. 39.851-39.868.
http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/index.reflex?page=chrono&c=detail_get&d=detail&docid=106130

Cockx B., Dejemeppe M., Van der Linden B., Le Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs favorise-t-il l'insertion en emploi ? *Regards économiques* 49 (Janvier 2007), IRES, 19 pages.
http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/RE049.pdf

Le Forem, *Vade Mecum : L'Accompagnement des chômeurs*, découlant de la Conférence Nationale pour l'Emploi (CNE) & de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'Accompagnement et au Suivi actif des chômeurs (en application le 1er juillet 2004), Version du 08/12/2004, 53 pages.
http://intranet.forem.be:7201/test/application?origin=restrictedList.jsp&event=bea.portal.framework.internal.portlet.event&pageid=connaissance&portletid=Connaissance&wfevent=link.connaissance.choose&type=Connaissance&selector=detail&xParams=%2Fservlet%2FContentServer%3Fpagename%3DIntranet%2FConnaissance%2FArticleConnais%26c%3DConnaissance%26type%3DConnaissance%26cid%3D1102954529982

Le Forem, *Vade Mecum 1 : L'Accompagnement des chômeurs. Contexte et Processus Général d'Accompagnement,* découlant de la Conférence Nationale pour l'Emploi (CNE) & de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'Accompagnement et au Suivi actif des chômeurs (en application le 1er juillet 2004), Version du 12/04/2006, 23 pages.
http://intranet.forem.be:7201/test/application?origin=restrictedList.jsp&event=bea.portal.framework.internal.portlet.event&pageid=connaissance&portletid=Connaissance&wfevent=link.connaissance.choose&type=Connaissance&selector=detail&xParams=%2Fservlet%2FContentServer%3Fpagename%3DIntranet%2FConnaissance%2FArticleConnais%26c%3DConnaissance%26type%3DConnaissance%26cid%3D1102954529982

Le Forem / Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation, *Evaluation de la 1ère phase du plan d'accompagnement des chômeurs : suivi longitudinal des bénéficiaires et analyse d'efficacité*, Le Forem, Avril 2006, 25 pages. Résumé dans : *Marché de l'Emploi* 9-2006 (Septembre 2006), Supplément Bimestriel, 4 pages.
http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/Marche_+Emploi_092006_1157443270814.pdf

Le Forem, Jeunes les voies royales vers l'emploi, *Regards(2) vers l'emploi et la formation* 15 (Juin/Juillet/Août 2007), pp. 10-11.
http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/regard15_1181288719531.pdf

ONEM (Office National de l'Emploi), *Feuille info – travailleurs. L'activation du comportement de recherche d'emploi,* Mise à jour le 01/04/2007, 13 pages.
http://rva.be/Frames/frameset.aspx?Path=D_opdracht_VW/Regl/Werknemers/&Items=1/2/25&Selectie=Tactivering&Language=FR

Annexes

Annexe 1 : Explications supplémentaires sur la méthodologie

Quelques éléments concernant l'estimation de l'efficacité du PAC, en particulier le modèle économétrique utilisé.

Rappelons tout d'abord que l'utilisation d'un modèle économétrique est indispensable pour pouvoir remplir la condition « si l'état du marché du travail et les caractéristiques individuelles des personnes concernées étaient les mêmes » dans la comparaison entre le groupe cible et les groupes de contrôle.

L'utilisation d'un modèle de durée discret s'impose par ailleurs étant donné d'une part, que l'on doit analyser des données contenant un aspect temporel discret (parcours d'individus observés de façon discrète, c'est-à-dire à intervalles réguliers dans le temps) et, d'autre part, que certaines de ces données sont censurées[18]. Les modèles de durée discrets permettent aisément de traiter ces deux aspects.

L'ingrédient essentiel d'un modèle de durée discret est le concept de fonction de hasard. Une telle fonction représente la probabilité qu'a un individu *i* de sortir d'un état initial (dans le cas qui nous occupe « DE passif ») à un moment donné *t*, sachant qu'il n'était pas encore sorti de cet état initial en *t*-1. En termes de population, cette probabilité peut s'interpréter comme le taux de sortie de l'état initial en *t*, parmi les individus non encore sortis de l'état initial en *t*-1. Cette fonction peut tenir compte, outre de l'aspect temporel, de variables décrivant les individus observés (ex. : sexe, âge, qualification, ...) ou encore d'indicateurs conjoncturels (ex. : taux de chômage). On parle alors de fonction de hasard conditionnelle. Formellement, si on note T_i la durée qui s'écoule jusqu'à ce qu'un individu *i* sorte de son état initial et X_{it} les variables décrivant l'individu *i* et les conditions rencontrées par cet individu au cours de le période *t*, la fonction de hasard conditionnelle est définie par :

$$\lambda(t,X_{it})=\mathrm{Prob}\left[T_i=t \middle| T_i\geq t,X_{it}\right], \qquad \forall t=0,1,2,...$$

On a affaire à un modèle de durée standard lorsqu'un seul type de sortie de l'état initial (ex. : emploi) est considéré. Lorsque plusieurs types de sortie (ex. formation et emploi) sont considérés, on parle d'un modèle de durée à risques concurrents.

Dans un modèle à risques concurrents, il n'y a pas une seule mais plusieurs fonctions de hasard, appelées fonctions de hasard spécifiques. Chacune de ces fonctions représente la probabilité qu'a un individu *i* de sortir d'un état initial (DE passif) à un moment donné *t* vers un des autres états possibles (ex. : formation et emploi dans le modèle à deux risques concurrents), sachant qu'il n'était pas encore sorti de cet état initial en *t*-1. En termes de population, cette probabilité peut s'interpréter comme le taux de sortie de l'état initial en *t* vers un des autres états possibles, parmi les individus non encore sortis de l'état initial en *t*-1. A nouveau, chacune de ces fonctions peut tenir compte, outre de l'aspect temporel, de variables décrivant les individus observés ou encore d'indicateurs conjoncturels. On parle alors de fonction de hasard spécifique conditionnelle. Formellement, si on note E_i la destination de sortie d'un individu *i* et que $l=1,2,...,L$ indexe les différentes sorties possibles (T_i et X_{it} étant toujours définis comme ci-dessus), les fonctions de hasard spécifiques conditionnelles sont de façon semblable définies par :

$$\lambda_l(t,X_{it})=\mathrm{Prob}\left[T_i=t,E_i=l \middle| T_i\geq t,X_{it}\right], \qquad \forall t=0,1,2,..., \; l=1,2,...,L.$$

[18] On observe les parcours de DE à partir du moment où ils sont convoqués, et on regarde à quel moment ils sortent vers la formation ou l'emploi. Or, certains individus ne seront pas sortis à la fin de la période d'observation. Les données relatives à ces individus sont dites censurées (à droite).

A ces fonctions de hasard spécifiques conditionnelles est associé une fonction de hasard « total » conditionnelle définie par :

$$\lambda(t,X_{it})=\sum_{l=1}^{L}\lambda_l(t,X_{it}) \ , \ \forall t = 0,1,2,...$$

qui donne la probabilité qu'a un individu *i* de sortir de son état initial (DE passif) à un moment donné *t*, quelle que soit sa destination de sortie et sachant qu'il n'était pas encore sorti de son état initial en *t*-1.

Le modèle de durée standard est évidemment un cas particulier du modèle à risques concurrents, où il n'y a en fait qu'un seul risque (ou sortie, c'est-à-dire où E_i n'a qu'une seule valeur possible).

C'est sur base de l'estimation, par la méthode du maximum de vraisemblance, de fonctions de hasard standards et de fonctions de hasard spécifiques (dans le cas où deux types de sorties sont considérées) dépendant des caractéristiques des personnes observées (âge,...), de leur groupe d'appartenance (groupe cible, groupes de contrôle) et d'indicateurs conjoncturels qu'est évaluée l'efficacité du PAC au niveau individuel dans les différentes sous-populations.

Pour le lecteur averti, dans cette étude, pour chaque sous-population et type de modèle considérés (une ou deux sorties), la forme fonctionnelle adoptée pour les fonctions de hasard (spécifiques) a toujours été du type :

$$\lambda_l(t,X^{it}) = e^{X_{it}^{*'}\beta_l}$$

où β_l est un vecteur de paramètres à estimer et $X_{it}^{*'}\beta_l$ est spécifié sous la forme polynomiale suivante :

$X_{it}^{*'}\beta_l =$	$\beta_l^0+\beta_l^1 Djan_{it}+\beta_l^2 Dfev_{it}+\beta_l^3 Dmar_{it}+\beta_l^4 Davr_{it}+\beta_l^5 Dmai_{it}+\beta_l^6 Djun_{it}+\beta_l^7 Djul_{it}$
	$+\beta_l^8 Daout_{it}+\beta_l^9 Dsep_{it}+\beta_l^{10} Doct_{it}+\beta_l^{11} Dnov_{it}$
	$+\beta_l^{12} DLiege_i+\beta_l^{13} DNam_i+\beta_l^{14} DHain_i$
	$+\beta_l^{15} t+\beta_l^{16} t^2+\beta_l^{17} Age_i+\beta_l^{18} Age_i^{\ 2}+\beta_l^{19} Inoc_i+\beta_l^{20} Inoc_i^{\ 2}+\beta_l^{21} InocAge_i$
	$+\beta_l^{22} TxCho_{it}+\beta_l^{23} TxCho_{it}^{\ 2}+\beta_l^{24} TxCAge_{it}$
	$+\beta_l^{25} D2005_i+\beta_l^{26} D2005M40_i+\beta_l^{27} D2005M40T4_{it}$

où :

$Djan_{it}, Dfev_{it}, Dmar_{it}, ...$ sont des variables binaires calendriers,

$DLiege_i, DNam_i$ et $DHain_i$ sont les variables binaires des régions,

Age_i et $Inoc_i$ dénotent respectivement l'âge et la durée d'inoccupation précédant la réception de la lettre d'avertissement de l'ONEM de l'individu *i*,

$TxCho_{it}$ est le taux de chômage (par sous-région, sexe et qualification) auquel fait face l'individu *i* au cours de la période *t*,

$InocAge_i=Inoc_i \times Age_i$, $TxCAge_{it}=Age_i \times TxCho_{it}$,

$D2005_i$ est une variable binaire valant 1 si l'individu *i* est observé durant la période PAC (2005-2006), 0 sinon,

$D2005M40_i$ est une variable binaire valant 1 si l'individu *i* est observé durant la période PAC (2005-2006) et est ciblé par le PAC (30 ans à 40 ans), 0 sinon,

$D2005M40T4_{it}$ est une variable binaire valant 1 si l'individu *i* est observé durant la période PAC (2005-2006), est ciblé par le PAC (30 ans à 40 ans) et que la période *t* est supérieure ou égale à 4, 0 sinon.

Dans cette spécification, l'effet du PAC (par double différence) est identifié, sur les trois premiers mois, par le paramètre β_l^{26}, et sur les mois suivants, par la somme des paramètres $\beta_l^{26} + \beta_l^{27}$.

Annexe 2 : Statistiques sur les sous-populations utilisées ou non pour l'estimation

		Groupe des 31 à 39 ans en 2005			
		Sous-population utilisée pour l'estimation		Sous-population exclue de l'estimation	
Effectifs des groupes		12.443		5.438	
Région	*Nivelles*	571	4,6%	357	6,6%
	Hainaut	6.888	55,4%	2.541	46,7%
	Liège-Huy-Verviers	3.572	28,7%	1.816	33,4%
	Namur-Arlon	1.412	11,3%	724	13,3%
Sexe	*Homme*	4.482	36,0%	2.351	43,2%
	Femme	7.961	64,0%	3.087	56,8%
Durée d'inoccupation	*Moins de 6 mois*	0	0,0%	1.522	28,0%
	6 mois à 1 an	655	5,3%	346	6,4%
	1 à 2 ans	2.253	18,1%	1.097	20,2%
	2 à 5 ans	4.272	34,3%	1.568	28,8%
	5 à 10 ans	3.242	26,1%	678	12,5%
	10 à 20 ans	2.019	16,2%	227	4,2%
	plus de 20 ans	2	0,0%	0	0,0%
Qualification	*Peu qualifiés*	7.550	60,7%	2.561	47,1%
	Qualifiés	4.062	32,6%	2.009	36,9%
	Très qualifiés	831	6,7%	868	16,0%
Mois de sélection (lettre)	*Juillet*	1.234	9,9%	589	10,8%
	Août	2.197	17,7%	777	14,3%
	Septembre	1.699	13,7%	942	17,3%
	Octobre	2.190	17,6%	1.076	19,8%
	Novembre	2.378	19,1%	976	17,9%
	Décembre	2.745	22,1%	1.078	19,8%

Statistiques supplémentaires sur la sous-population exlue de l'estimation (5.438 pers.)			
Emploi dans le 6 mois qui précèdent la lettre	*Oui*	3.714	68,3%
	Non	1.724	31,7%
Formation dans le 6 mois qui précèdent la lettre	*Oui*	481	8,8%
	Non	4.957	91,2%
Emploi au moment de la lettre	*Oui*	1.992	36,6%
	Non	3.446	63,4%
Formation au moment de la lettre	*Oui*	129	2,4%
	Non	5.309	97,6%